

Impact sur le transport routier de marchandises et de voyageurs de l'épidémie mondiale de coronavirus (COVID-19)

Albanie

Mis à jour le 14/03/20

À partir du 15 mars 2020, toutes les frontières terrestres albanaises seront fermées pour tout transport de voyageurs.

Le transport de marchandises sera autorisé, sous réserve des contrôles médicaux des conducteurs.

Veillez noter que le poste frontalier de Blato et Shepchishte-Trebishte (Debar) est déjà complètement fermé pour tout type de trafic.

Allemagne

Mis à jour le 18/05/20

Les navetteurs professionnels, quelle que soit leur nationalité – doivent justifier d' une preuve du statut de navettage doit être apportée (modèle de certificat de navetteur) [ici](#).

Le ministère fédéral allemand de la Santé a publié un règlement interdisant aux voyageurs d'entrer en Allemagne sans motif valable. Le contenu suivant remplace les arrêtés du même ministère du 2 avril.

Il n'y a aucune restriction sur la circulation transfrontalière des marchandises, quelle que soit la nationalité des conducteurs.

En plus de ce qui précède, et le plus pertinent pour notre profession :

La circulation transfrontalière des marchandises reste garantie.

Les groupes de personnes suivants se verront refuser l'entrée sur le territoire allemand via les frontières avec l'Autriche, la Suisse, la France, le Luxembourg et le Danemark :

- les personnes n'appartenant à aucun des groupes susmentionnés autorisées à entrer sur le territoire allemand.

- personnes présentant des symptômes de maladie - dans ces cas, l'autorité sanitaire compétente sera consultée immédiatement.

Plus d'informations sont disponibles [ici](#)

Le gouvernement fédéral allemand a demandé aux Länder de suspendre les interdictions de circulation le week-end pour les mouvements de camions afin de calmer la situation pendant la crise. BGL a donné [ici](#) un aperçu de la situation dans les différentes régions.

En outre, il a été décidé au niveau fédéral d'assouplir temporairement les règles relatives aux temps de conduite et de repos sur la base de l'article 14.2 [du règlement de l'UE 561/2006](#)

La mesure s'applique au transport routier de marchandises de première nécessité, y compris la nourriture, l'équipement médical et le carburant, et est valable jusqu'au 17 avril inclus.

L'État de Bavière a prolongé la levée de l'interdiction de conduire les dimanches et jours fériés pour tous les véhicules de transport de marchandises jusqu'au 19 avril 2020.

L'État de Hesse a étendu la levée de l'interdiction de conduire le dimanche et les jours fériés à tous les véhicules de transport de marchandises. La relève s'applique en Hesse jusqu'au 30 juin 2020.

La région allemande de Thuringe / Thüringen a décidé de prolonger l'exemption actuelle (expirée le 19 avril 2020) de l'interdiction de conduire le dimanche et les jours fériés jusqu'au 1er juin 2020. Une nouvelle liste d'exemptions peut être consultée [ici](#).

Le 15 avril le Ministère d'Intérieur allemand a décidé de prolonger les contrôles aux frontières avec l'Autriche, la Suisse, la France, le Luxembourg, le Danemark, l'Italie et l'Espagne pour 20 jours supplémentaires jusqu'au 4 mai.

Dans le décret du 21 avril 2020, l'état fédérale allemand de Rhineland-Palatinat a prolongé la levée des interdictions de circuler pour les poids lourds, dimanches et jours fériés jusqu'à 10h le 30 août 2020.

Tous les Etats fédéral de l'Allemagne ont adopté une législation rendant la porte d'un masque obligatoire afin de prévenir la propagation du virus.

Cependant, compte tenu de la structure fédérale allemande, il n'y a pas d'homogénéité nationale concernant les circonstances dans lesquels la masque doit être portée.

Afin de respecter la réglementation dans tous les États, il est conseillé aux conducteurs de porter un masque systématiquement en sortant de la cabine de véhicule.

Les mesures suivantes entrent en vigueur **le 16 mai** :

- Tous les postes frontaliers aux frontières avec l'Autriche, la Suisse, la France, le Luxembourg et le Danemark seront à nouveau opérationnels.
- Les contrôles aux frontières avec l'Autriche, la Suisse, la France et le Danemark seront réduits à des contrôles par sondage.
- Les contrôles à la frontière avec le Luxembourg seront complètement abandonnés.

Les entreprises doivent savoir que les contrôles à la frontière avec le Danemark seront abandonnés dès que possible, mais la date pertinente reste à convenir. Les contrôles aux frontières avec l'Autriche, la Suisse et la France devraient cesser le 16 juin, sous réserve du développement de la pandémie COVID-19.

Autriche

Mis à jour le 18/05/20

L'Autriche a réintroduit le contrôle temporaire des frontières aux frontières avec l'Italie. La température des conducteurs et leurs activités des derniers jours sont systématiquement vérifiées (mesure valable pour les 10 prochains jours).

L'Autriche cesse également ses activités de transport ferroviaire en provenance d'Italie (valable jusqu'au 3 avril). Cette mesure ne s'applique pas au transport de marchandises.

A partir du 18 mai, les interdictions de circuler les week-ends et jours fériés pour les véhicules de plus de 7,5t sont à nouveau en vigueur.

Cette mesure a été discutée et coordonnée avec l'Italie et la Bavière afin d'éviter au maximum les délais d'attente aux frontières.

Dans toute l'Autriche, l'interdiction de circuler le week-end pour les poids lourds de plus de 7,5 tonnes sera suspendue jusqu'au 3 avril 2020 avec effet immédiat. Cette mesure a été discutée et coordonnée avec l'Italie et la Bavière afin d'éviter autant que possible les délais d'attente aux frontières.

Les interdictions de conduire pour les camions de plus de 7,5 tonnes aux postes frontaliers de Klingenbach et Deutschkreutz (Burgenland) ont également été levées pour soulager la pression [du point de passage de Nickelsdorf](#).

À la frontière austro-hongroise :

- Passages frontaliers à utiliser par le trafic international de fret au départ ou à destination de la Hongrie :

o Hegyeshalom / Nickelsdorf.

o Sopron / Klingenbach (véhicules de transit de plus de 7,5 t autorisés jusqu'à 05h00 le 20 mars).

o Kópháza / Deutschkreutz (les véhicules de plus de 7,5 tonnes en transit sont autorisés jusqu'à 20h00 le 20 mars; les véhicules de plus de 7,5 tonnes avec des plaques d'immatriculation autrichiennes ou hongroises sont autorisés jusqu'à 00h00 le 23 mars).

o Rábfűzes / Heiligenkreuz

- Passages frontaliers à utiliser par le transport bilatéral de marchandises AT-HUN (en plus des trois mentionnés ci-dessus) :

o Bucsú / Schachendorf.

o Koszeg / Rattersdorf.

o Rábfűzes / Heiligenkreuz.

En outre, le gouvernement a annoncé un assouplissement temporaire de l'application des temps de conduite et de repos des conducteurs afin d'éliminer les goulets d'étranglement causés par la crise actuelle. Les mesures levées sont celles des articles 6 à 9 du règlement [UE n° 561/2006](#). Cette exception s'applique du 16 mars 2020 au 14 avril 2020.

Le ministère des Affaires sociales a publié [un nouveau règlement](#) qui restreint l'entrée en Autriche à partir des points de passage frontaliers terrestres des personnes vivant ou transitant par les pays voisins suivants :

- Italie
- Suisse
- Liechtenstein
- Allemagne
- Hongrie
- Slovaquie

Ceux qui souhaitent entrer en Autriche doivent présenter [un certificat médical](#) qui peut être rempli en allemand, anglais ou italien, ce qui prouve que leur test pour le SRAS-CoV-2 est négatif. Le certificat médical ne doit pas dater de plus de quatre jours au moment de l'entrée, sinon les autorités peuvent refuser l'entrée.

Ce règlement ne s'applique pas au trafic de fret ou de banlieue. Ce règlement est entré en vigueur le 20.3.2020.

Azerbaïdjan

Mis à jour le 10/03/20

Le transport de marchandises entre l'Azerbaïdjan et l'Iran sont désormais normales. Le transport routier accompagné (le train routier avec le conducteur) est autorisé à traverser la frontière. Le transport de passagers est toujours restreint.

Belgique

Mis à jour le 09/04/20

Le gouvernement belge a pris des mesures supplémentaires le 17 mars 2020 en introduisant de nouvelles mesures pour encourager le télétravail et fermer tous les magasins non essentiels (seules les pharmacies, les magasins d'alimentation et les magasins de journaux restent ouverts) pour empêcher la propagation du coronavirus (COVID-19). Les mesures sont valables jusqu'au 5 avril 2020. L'objectif est de limiter les rassemblements publics. En ce qui concerne les transports publics, les services fonctionnent normalement, mais il est demandé de limiter les déplacements. Ces mesures n'ont aucune conséquence sur le transport international de marchandises et les conducteurs. Cependant, un certain nombre d'entreprises ont été contraintes de fermer parce qu'elles ne sont pas en mesure de respecter les règles de distanciation sociale ou manquent de matériel pour poursuivre le processus de production. Le ministre des Transports a annoncé une tolérance temporaire et complète concernant l'application des temps de conduite et de repos **pour les conducteurs impliqués dans le transport de nourriture, de médicaments et d'autres biens essentiels à la vie quotidienne dans les magasins et les pharmacies**. Cette mesure a été prise sur la base de l'article 14.2 du [Règlement UE 561/2006](#) et s'applique du 14/03/2020 à 00h01 au 31/03/2020 à 23h59. Des informations plus détaillées sont disponibles [ici](#).

La Belgique a accepté un assouplissement temporaire et limité de l'application des temps de conduite et de repos pour tous les conducteurs de véhicules actifs dans le transport de marchandises. Cet assouplissement est accordé en vertu de l'article 14, paragraphe 2, du [règlement de l'UE 561/2006](#). Cet assouplissement temporaire s'applique à partir du 26/03/2020 et se poursuivra **jusqu'au 25/04/2020**. Elle s'appliquera aux conducteurs impliqués dans la livraison de marchandises, tant au niveau national qu'international.

Biélorussie

Mis à jour le 06/04/20

Tous les citoyens étrangers et biélorusses entrant sur le territoire de Bélarus par les points de passage frontaliers sont soumis à un contrôle sanitaire et épidémiologique primaire continu.

Les personnes arrivant de pays à situation épidémique défavorable (actuellement en provenance de Chine, d'Iran, d'Italie, de Corée du Sud, de Singapour, de Thaïlande et du Japon) doivent être testées (le résultat du test est disponible en 12 heures). En cas de symptômes d'une maladie respiratoire (fièvre supérieure à 37,1 ° C, toux et autres), les personnes arrivant de ces pays sont isolées et hospitalisées.

Il n'y a actuellement aucune restriction sur la circulation des véhicules, des marchandises et des passagers à travers les frontières de Bélarus (à l'exception des contrôles sanitaires et du remplissage sur un formulaire d'arrivée).

Numéro de téléphone de la hotline du Centre républicain d'hygiène de l'épidémiologie et de la santé publique : +375 (29) 156-85-65 (jours ouvrables de 8h30 à 13h00 et de 13h30 à 18h00).

À compter du 19 mars 00h00, les conducteurs non résidents de la République du Bélarus engagés dans des opérations de transit international à travers le territoire de la République du Bélarus ne peuvent utiliser que des zones sélectionnées pour le repos, les repas et les véhicules de ravitaillement. Une liste détaillée des emplacements se trouve sur cette carte [ici](#).

Transit de transporteurs routiers de marchandises à travers la République du Bélarus

Conformément au décret n ° 171 du Conseil des ministres de la République du Bélarus du 25 mars 2020, tous les conducteurs effectuant le transit de marchandises par le Bélarus sont obligés d'utiliser uniquement les routes nationales approuvées et de se garer dans des zones spécifiées pour se reposer, prendre des repas ou faire le plein, selon la liste des routes et des aires de stationnement spécifiées approuvées par le décret.

Les chauffeurs de transport en commun sont obligés de quitter le territoire de la Biélorussie par l'itinéraire le plus court possible, au plus tard le lendemain de l'entrée sur le territoire de la Biélorussie, à moins qu'il ne soit impossible de respecter la période spécifiée en raison d'un accident / panne, d'un déchargement ou d'un transbordement de véhicule fret, remplacement de véhicule, ou si cela est prévu dans les termes du contrat de transport et indiqué dans les documents de transport.

S'il est nécessaire d'effectuer l'une des opérations ci-dessus, une dérogation à la liste approuvée des routes nationales et des aires de stationnement spécifiées est autorisée. Cependant, les opérations doivent être effectuées dans les plus brefs délais.

Pendant que le véhicule est stationné, les conducteurs de transport en commun ne doivent pas quitter l'aire de stationnement.

La liste des routes nationales agréées et des aires de stationnement spécifiées jointe au décret n ° 171 est disponible [ici](#).

Tous les conducteurs effectuant un transit de marchandises à travers la Biélorussie sont obligés d'utiliser uniquement les routes nationales approuvées et uniquement les parcs dans les zones spécifiées pour se reposer, manger ou faire le plein.

La liste des aires de repos agréées a été mise à jour. Six aires de stationnement supplémentaires pour le repos et les repas des chauffeurs, le ravitaillement en carburant des véhicules de transit ou pour effectuer des transports internationaux de marchandises, ont été identifiées sur le territoire de la République du Bélarus :

- M-1 / E30 Brest (Kozlovichi) - Minsk - frontière de la Fédération de Russie (Redki), km 514 - station-service n ° 59 «Belorusneft»

- M-1 / E30 Brest (Kozlovichi) - Minsk - frontière de la Fédération de Russie (Redki), km 514 - station-service n ° 60 «Belorusneft»

- M-3 Minsk - Vitebsk, km 102 - station-service n ° 18 «Belorusneft»

- M-3 Minsk - Vitebsk, km 237 - station-service n ° 72 «Belorusneft»

- M-3 Minsk - Vitebsk, km 156 - station-service «LUKOIL Belorussia»

- M-8 / E-95 frontière de la Fédération de Russie (Jezerische) - Vitebsk - Gomel - frontière de l'Ukraine (Novaya Guta), km 73 - station-service n ° 68 «Belorusneft»

Les cartes actualisées des déplacements des véhicules de transport en commun à travers le territoire de la République du Bélarus peuvent être téléchargées à l'aide des liens suivants : [Carte](#) (Eng).

Bulgarie

Mis à jour le 18/05/20

Les autorités bulgares ont introduit « un état d'urgence » dans le pays le 13 mars. Les mesures préventives visant à limiter la propagation du coronavirus (COVID-19) ne comportent **pas encore de restriction du transport routier international de voyageurs et de marchandises**.

Dans un nouvel arrêté, de 20h00 le 20 mars 2020 au 17 avril 2020, le ministre de la santé a temporairement interdit l'entrée sur le territoire de la République de Bulgarie de tous les ressortissants de pays tiers (non-UE) par tous les points de passage frontaliers par tous les moyens de transport. Le personnel de transport affecté au transport de marchandises est exclu du champ d'application de cette commande.

L'interdiction d'entrée des ressortissants de l'UE en provenance d'Italie, d'Espagne, de France, du Royaume-Uni, d'Allemagne, des Pays-Bas et de Suisse et les dispositions respectives pour les conducteurs en provenance de ces pays, annoncées précédemment, restent en vigueur.

Dans un nouvel arrêté, de 20h00 le 20 mars 2020 au 17 avril 2020, le ministre de la santé a temporairement interdit l'entrée sur le territoire de la République de Bulgarie de tous les ressortissants de pays tiers (non-UE) par tous les points de passage frontaliers par tous les moyens de transport. Le personnel de transport affecté au transport de marchandises est exclu du champ d'application de cette commande.

L'interdiction d'entrée des ressortissants de l'UE en provenance d'Italie, d'Espagne, de France, du Royaume-Uni, d'Allemagne, des Pays-Bas et de Suisse et les dispositions respectives pour les conducteurs en provenance de ces pays, annoncées précédemment, restent en vigueur.

Dans un nouvel arrêté, de 20h00 le 20 mars 2020 au 17 avril 2020, le ministre de la santé a temporairement interdit l'entrée sur le territoire de la République de Bulgarie de tous les ressortissants de pays tiers (non-UE) par tous les points de passage frontaliers par tous les moyens de transport. Le personnel de transport affecté au transport de marchandises est exclu du champ d'application de cette commande.

L'interdiction d'entrée des ressortissants de l'UE en provenance de pays où des personnes infectées enregistrées sont atteintes de COVID-19 et les dispositions respectives pour les conducteurs en provenance de ces pays, annoncées précédemment, restent en vigueur. Un régime spécial a été mis en place pour les transporteurs :

- Les camionneurs bulgares sont également soumis à la quarantaine de 14 jours, sauf s'ils retournent dans l'un des pays de la liste. Dans ce cas, ils doivent rester en quarantaine jusqu'à leur départ ;
- Les conducteurs non bulgares - citoyens des pays susmentionnés ou en provenance - peuvent charger et décharger des marchandises, mais doivent ensuite quitter immédiatement le territoire de la Bulgarie. La durée de leur déplacement à travers le territoire du pays ne doit pas dépasser 24 heures ;
- Tous les camions transitant par le pays, quelle que soit leur nationalité, sont escortés par la police. En outre, tous les camions étrangers entrant en Bulgarie sont escortés par la police jusqu'à leur point de déchargement.

De plus, l'entrée et le transit des camions immatriculés et en provenance de la République islamique d'Iran sont temporairement interdits.

Le 30.03.2020, et jusqu'à nouvel ordre, le point de passage frontalier entre la Bulgarie et la Grèce «Zlatograd-Thermes» a été fermé en raison de la propagation de COVID-19 et des mesures de quarantaine ont été annoncées dans la région frontalière respective de la Grèce.

Des points de contrôle spéciaux ont été établis à toutes les entrées et sorties de la ville de Bansko et de tous les centres régionaux: Blagoevgrad, Burgas, Varna, Veliko Tarnovo, Vidin, Vratsa, Gabrovo, Dobrich, Kardzhali, Kyustendil, Lovech, Montana, Pazardzhik, Pernik, Plevén, Plovdiv, Razgrad, Ruse, Silistra, Sliven, Smolyan, Sofia, Stara Zagora, Targovishte, Haskovo, Shumen et Yambol.

Les gens ne peuvent entrer et sortir de ces villes que pour travailler, pour des raisons de santé, pour prendre soin de leurs proches, pour obtenir des produits et des médicaments de base. Les camionneurs sont autorisés à passer par ce point de contrôle mais des retards sont possibles.

Dans un nouvel arrêté publié le 6 avril, le ministre de la santé a confirmé l'interdiction temporaire d'entrée pour tous les ressortissants de pays tiers (non-UE) à tous les points de passage frontaliers par tous les moyens de transport. Les interdictions d'entrée s'appliquent à toutes les personnes en provenance des pays suivants, quelle que soit leur nationalité : Italie, Espagne, France, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Belgique, Lichtenstein et Luxembourg.

Les personnels de transport affectés au transport de marchandises, les équipages d'aéronefs affectés au transport aérien commercial et les autres personnels de transport, selon le cas, auxquels s'appliquent les règles spéciales sont exclus des interdictions.

Le régime suivant a été introduit pour les conducteurs non bulgares - citoyens des pays susmentionnés ou en provenance de ces pays ou ayant traversé le territoire d'un tel pays :

- les conducteurs de véhicules de transport de marchandises transportant des marchandises destinées au marché bulgare devraient entrer sur le territoire de la République de Bulgarie, décharger les marchandises transportées et / ou charger des marchandises et quitter immédiatement le territoire de la République de Bulgarie ; et

- les conducteurs de véhicules de transport de marchandises transportant des marchandises destinées à d'autres pays sont autorisés à transiter par la République de Bulgarie sur un itinéraire déterminé par l'Agence des infrastructures routières.

L'administration nationale des péages délivre une note d'instruction aux conducteurs traversant le territoire de la République de Bulgarie qui précise :

- La date et l'heure auxquelles ils devraient quitter le territoire de la République de Bulgarie ; et

- Le point de passage frontalier auquel ils doivent sortir.

Le délai fixé pour quitter le territoire de la République de Bulgarie ne peut excéder 24 heures à compter de l'émission de la note d'instructions.

Dans les cas où les conducteurs de véhicules de transport de marchandises autorisés à transiter par la Bulgarie, mais en raison d'une interdiction par un État voisin ne peuvent pas quitter la Bulgarie, un lieu sera déterminé où le camion et le chauffeur doivent rester jusqu'à ce que l'interdiction soit supprimée, après quoi il de quitter le pays.

Le 30 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, le point de passage frontalier entre la Bulgarie et la Grèce «Zlatograd-Thermes» a été fermé en raison de la propagation de Covid-19 et une quarantaine a été annoncée dans la région frontalière grecque respective.

Des points de contrôle spéciaux ont été établis à toutes les entrées et sorties de la ville de Bansko et de tous les centres régionaux: Blagoevgrad, Burgas, Varna, Veliko Tarnovo, Vidin, Vratsa, Gabrovo, Dobrich, Kardzhali, Kyustendil, Lovech, Montana, Pazardzhik, Pernik, Plevén, Plovdiv, Razgrad, Ruse, Silistra, Sliven, Smolyan, Sofia, Stara Zagora, Targovishte, Haskovo, Shumen, Yambol.

Les camionneurs sont autorisés à passer par ces points de contrôle mais des retards sont possibles.

L'interdiction officielle de conduire pendant les jours fériés pour les camions de plus de 12 tonnes a été suspendue temporairement.

En outre, le gouvernement bulgare a accordé une nouvelle tolérance temporaire concernant l'application des règles relatives aux temps de conduite et de repos pour les conducteurs en vertu du Règl. (CE) 561/2006 concernant le transport national et international de marchandises. Cette exception s'applique **du 17 avril 2020, 00h00 au 17 mai 2020, 24h00**.

Jusqu'au 13 mai, la Bulgarie a introduit **une nouvelle obligation rendant obligatoire l'utilisation de masques faciaux pour tous**, y compris les conducteurs, dans les espaces publics ouverts ou fermés.

En outre, les mesures applicables aux conducteurs ont également été légèrement modifiées. Le régime suivant est en place pour les conducteurs non bulgares en provenance d'un pays ayant enregistré des cas COVID-19 :

- les conducteurs de véhicules utilitaires transportant des marchandises destinées au marché bulgare doivent entrer sur le territoire de la République de Bulgarie, décharger les marchandises transportées et / ou charger des marchandises et quitter immédiatement le territoire de la République de Bulgarie ; et
- les conducteurs de véhicules de transport de marchandises transportant des marchandises destinées à d'autres pays sont autorisés à transiter par la République de Bulgarie sur un itinéraire déterminé par l'Agence des infrastructures routières.

Les autorités sanitaires frontalières délivrent aux conducteurs de passage sur le territoire de la République de Bulgarie [une note d'instruction](#) précisant :

- la date et l'heure auxquelles ils devraient quitter le territoire de la République de Bulgarie ; et
- le point de passage frontalier auquel ils doivent sortir.

Le gouvernement bulgare a mis en vigueur les mesures de déconfinement suivantes :

Les points de contrôle spéciaux suivants, initialement établis à toutes les entrées et sorties de la ville de Bansko et de tous les centres régionaux, ont été levés: Blagoevgrad, Burgas, Varna, Veliko Tarnovo, Vidin, Vratsa, Gabrovo, Dobrich, Kardzhali, Kyustendil, Lovech, Montana, Pazardzhik, Pernik, Pleven, Plovdiv, Razgrad, Ruse, Silistra, Sliven, Smolyan, Sofia, Stara Zagora, Targovishte, Haskovo, Shumen, Yambol.

Les personnes et les conducteurs peuvent librement entrer et sortir de ces villes sans délai.

L'utilisation d'un masque facial est déjà obligatoire dans les espaces publics fermés. Néanmoins, les personnes et les conducteurs qui se trouvent dans des lieux publics ouverts sont tenus de se conformer à l'exigence de distance sociale et à toutes les mesures anti-épidémies, et de porter un masque de protection en cas de besoin d'être en contact avec les autres.

Les autorités sanitaires frontalières ont cessé d'émettre des notes d'instructions aux conducteurs non bulgares entrant en Bulgarie ; cela réduira les temps d'attente aux points de passage frontaliers.

Le régime applicable aux conducteurs non bulgares en provenance d'un pays ayant enregistré des cas de COVID-19 est actuellement le suivant :

- Les conducteurs de véhicules de transport de marchandises transportant des marchandises destinées au marché bulgare doivent entrer sur le territoire de la République de Bulgarie, décharger les marchandises transportées (et charger des marchandises pour le voyage de retour, le cas échéant), et quitter immédiatement le territoire de la République de Bulgarie. .
- Le transit à travers la République de Bulgarie n'est autorisé que sur les itinéraires déterminés par la Road Infrastructure Agency.

Le délai de sortie du territoire de la République de Bulgarie ne peut dépasser 24 heures à compter de l'entrée dans le pays.
Les mesures s'appliquent jusqu'à nouvel ordre.

Croatie

Mis à jour le 31/03/20

La Croatie a pris de nouvelles mesures le 13 mars pour limiter la propagation du coronavirus (COVID-19) dans le pays. Les ressortissants étrangers venant pour des pays identifiés comme particulièrement à risque seront placés en quarantaine obligatoire de 14 jours ou devront se mettre en isolement volontaire de 14 jours.

Des restrictions spéciales s'appliquent aux opérations de transport : tous les conducteurs étrangers en provenance d'Italie, de Chine, de Corée du Sud, de Hong Kong, du Japon, de Singapour, de Malaisie, de Bahreïn, d'Iran, d'Allemagne, de France, de Suisse, d'Espagne, d'Autriche, du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de Suède et de la région de Bela Krajina (Slovénie), à l'exception des conducteurs en transit, sera mise en quarantaine obligatoire en Croatie pendant 14 jours.

Les conducteurs étrangers sont avertis aux frontières qu'ils peuvent faire demi-tour pour éviter la quarantaine. De longs délais d'attente sont actuellement observés aux frontières. Il y a des fermetures partielles des frontières entre la Serbie et la Croatie (voir Serbie).

Transport routier commercial

Selon le dernier échange (25 et 26 mars) avec les autorités croates, la situation actuelle est la suivante :

- Il n'y a aucune limitation au transit aux postes frontières lors de l'utilisation des voies vertes, comme défini par la [communication](#) de la Commission européenne (voir l'annexe 1 et la carte des voies vertes). [Les voies vertes](#) sont ouvertes à la fois pour le transit (en convois de 50 camions) et pour le déchargement des camions en Croatie ;
- En ce qui concerne les documents papier, la Croatie suit la communication de la Commission européenne sur la mise en œuvre des voies vertes afin de démontrer leur flexibilité ;
- Des convois sont formés aux postes frontaliers slovènes avec l'Autriche et l'Italie. Pour les marchandises en transit, ils continuent de conduire en convoi à travers la frontière croate mais toujours à l'intérieur du pays, jusqu'à la frontière du prochain pays de destination.
- Il n'y a pas de convoi pour les marchandises livrées à l'intérieur de la Croatie.

Le point de contact pour l'autorité croate compétente est uprava.infrastruktura@mmpi.hr.

Assouplissement temporaire et limité de l'application des temps de conduite et de repos

La Croatie a signalé un assouplissement temporaire et limité des règles d'application concernant les temps de conduite et de repos des conducteurs de véhicules effectuant des transports de marchandises.

Date de début : 18.03.2020

Date de fin : 16.04.2020

Informations générales pour les voyageurs

Il existe une mesure obligatoire de quarantaine ou d'auto-isolement de 14 jours pour les voyageurs en provenance de pays spécifiques (liste disponible [ici](#) ; citoyens italiens inclus).

Les transporteurs de marchandises et autres personnels de transport, dans la mesure nécessaire, sont dispensés de l'application de cette mesure.

Danemark

Mis à jour le 07/04/20

Le gouvernement danois a indiqué vendredi 13 (soir) que les frontières danoises seront fermées pour l'entrée au Danemark à moins qu'un objectif raisonnable ne puisse être démontré (notez que le tourisme n'est pas jugé légitime). La nouvelle mesure sera appliquée du 14/3 à 12h00 et est en vigueur jusqu'au 13 avril inclus.

Le transport de marchandises sera toujours possible. Tous les canaux de transport de marchandises par route, mer, rail et rail seront maintenus ouverts sans autre contrôle que les contrôles douaniers / passeports normaux sur une base aléatoire.

Toutefois, le transport international de marchandises (y compris le transit) par route devrait être assuré par les points de passage frontaliers suivants : Frøslev, Sæd ou Kruså. Veuillez noter que le point de passage frontalier de Kruså n'est pas accessible aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Il est recommandé aux camions d'utiliser le point de passage frontalier de Frøslev (E45). Le passage frontalier à Padborg, ainsi que d'autres passages frontaliers plus petits sont fermés. Les opérations de fret peuvent également être opérées via « la frontière bleue » (Øresundbridge et ferries).

Le gouvernement prend également des mesures supplémentaires pour faciliter le transport de marchandises. Ces mesures comprennent l'introduction d'exemptions temporaires sur les règles relatives aux temps de conduite et de repos afin d'assurer la livraison de nourriture et de produits d'épicerie.

Une ordonnance a été rendue prorogeant la validité d'un certain nombre de permis de conduire et de certificats dans le secteur des transports. L'interdiction d'échanger des chauffeurs entre entreprises a également été temporairement levée. Ces mesures ont été mises en place pour éviter les pénuries de conducteurs.

La validité des catégories de licences et de certificats suivantes qui expirent entre le 1er mars et le 30 avril 2020 sera prolongée jusqu'au 31 août 2020 :

- Types de licence : C1, C1 / E, C, C / E, D1, D1 / E, D et D / E.
- Certificats de formation des conducteurs délivrés conformément au décret exécutif sur les exigences de qualification pour certains conducteurs de véhicules dans le transport routier.
- Certificats de formation des conducteurs pour le transport de marchandises dangereuses par route délivrés conformément à l'arrêté sur le transport des marchandises dangereuses.

· Certificat de conseiller en sécurité délivré conformément au décret exécutif sur les conseillers en sécurité pour le transport des marchandises dangereuses.

Le 6 avril, le Premier ministre danois a annoncé que les restrictions en vigueur aux frontières danoises seraient prorogées jusqu'au 10 mai inclus ; le délai pourrait être prolongé en fonction des circonstances. Le transport de marchandises et de fret reste exempté.

Espagne

Mis à jour le 18/05/20

À partir du 15 mars (minuit) et pendant 15 jours, le gouvernement espagnol a déclaré un confinement national. Les gens ne sont autorisés à sortir qu'en cas d'urgence, pour acheter de la nourriture ou pour travailler.

Le transport national est considérablement réduit pour le transport de passagers, mais **le transport de marchandises n'est pas affecté par les mesures. Le transport international de marchandises est également garanti, mais le transport de biens essentiels à la vie pourrait être priorisé.**

Les restrictions suivantes concernant les véhicules sont levées en Espagne du 14/03 au 28/03, avec la possibilité de prolonger le délai si nécessaire :

- Véhicules ou combinaison de véhicules de plus de 7,5 t sur les itinéraires / jours suivants : http://www.dgt.es/images/Resolucion_DGT-2020_Anexo-II_15-01-2020_VI.pdf
- Véhicules circulant sous convention ADR sur les itinéraires / jours suivants : http://www.dgt.es/images/Resolucion_DGT-2020_Anexo-V_15-01-2020_VI.pdf
- Véhicules circulant sous la convention ADR sur 7,5 ans, qui suivent les restrictions imposées aux véhicules normaux de plus de 7,5 t
- Véhicules anormaux, qui suivent les restrictions imposées aux véhicules ADR et aux véhicules > 7,5 t
- Demandes de restrictions de conduite dans la région de la Catalogne selon ce document.

Le gouvernement prend également des mesures supplémentaires pour faciliter le transport de marchandises. Le gouvernement a publié au Bulletin officiel (publié le 14 mars, applicable à partir du 10 mars) des mesures introduisant des **exemptions temporaires sur les règles de temps de conduite et de repos** pour les opérations de fret qui ont traversé des zones à risque sur le territoire espagnol. Les mesures levées sont celles des articles [6 à 9 du règlement UE n ° 561/2006](#).

Le président du gouvernement espagnol a annoncé le 22 mars qu'il demanderait au Parlement de proroger l'état d'urgence jusqu'au 26 avril. L'état d'urgence signifie que toutes les personnes resteront chez elles, ne laissant que les produits de première nécessité. Le transport de marchandises continue d'être exempté de ces restrictions, actuellement autorisées à transporter tout type de marchandises, par les transports nationaux et internationaux.

L'Espagne a introduit [une loi](#) qui permet aux autorités de bloquer les routes si et quand elles le jugent bon. Jusqu'à présent, les autorités n'ont encore bloqué aucune route. Dans le cas où les routes devaient être bloquées, les transports de certains types de marchandises telles que les médicaments et la nourriture (mais aussi d'autres) seront toujours autorisés. Il s'agit plutôt d'une mesure d'urgence, à n'utiliser qu'en cas de besoin.

[Un nouvel arrêté royal - loi 10/2020](#) a été promulgué le 29 mars à minuit, contenant de nouvelles mesures visant à renforcer les règles de confinement en mettant en œuvre des

congés payés obligatoires du 30 mars au 9 avril pour ceux qui travaillent dans des zones jugées non essentielles.

Les personnes contraintes de prendre des vacances ne peuvent continuer à travailler qu'après le 30 mars si les tâches essentielles, déjà en cours avant la publication de la loi, doivent encore être achevées.

Ce congé obligatoire ne s'applique **pas**, entre autres, aux personnes employées suivantes :

- ceux qui travaillent dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement du marché et des opérations liées à la production de biens et services de base, y compris la nourriture, les boissons, l'alimentation animale, les produits d'hygiène, les médicaments et les produits sanitaires ;

- celles jugées essentielles pour le maintien des activités productives dans l'industrie manufacturière, c'est-à-dire les fournitures, équipements et matériels nécessaires au maintien du développement des activités essentielles ;

- ceux qui effectuent des services de transport, tant pour les personnes que pour les marchandises, qui se sont poursuivis depuis la déclaration de l'état d'urgence.

Il est recommandé aux sociétés de transport routier de marchandises et de logistique de vérifier auprès de leurs clients / clients basés en Espagne pour vérifier si leur activité fait partie de celles qui fonctionnent pendant ces jours.

Le 30 mars, le ministère espagnol des Transports a publié [une liste des hébergements touristiques](#) qui resteront ouverts à l'accueil, entre autres, des chauffeurs engagés dans le transport de passagers et de marchandises. Une carte interactive peut être trouvée [ici](#).

Le 31 mars, le ministère espagnol de l'industrie, du commerce et du tourisme a publié [une note explicative](#) sur l'application du décret royal 10/2020, qui régit les congés payés pour les personnes travaillant dans des secteurs non essentiels. Le ministère précise que le statut « essentiel » s'applique aux types de travailleurs et non aux types de biens, il n'y a donc pas de liste de « biens essentiels ». Le dernier paragraphe de la note explicative indique clairement que les personnes travaillant dans des activités d'importation ou d'exportation de tout type de biens ou de matières sont exemptées de l'application du décret. Par conséquent, le secteur des transports est considéré comme essentiel quel que soit le type de marchandises transportées.

Un bulletin officiel daté du 29 mars 2020 mentionne le rôle essentiel de l'activité de transport voir [ici](#).

Le gouvernement espagnol n'a pour l'instant pas étendu les exceptions aux règles relatives aux temps de conduite et de repos. Par conséquent, il est rappelé aux entreprises que les assouplissements notifiés à la Commission européenne par le gouvernement espagnol concernant les règles de conduite et de repos ont cessé de s'appliquer.

À partir du 13 avril, les conducteurs opérant en Espagne doivent se conformer au Règl. (CE) 561/2006 exigences d'origine.

Depuis le 12 mai, [un arrêté](#) du gouvernement espagnol a annoncé une mesure de quarantaine obligatoire de 14 jours pour les personnes rentrant de l'étranger. Ces personnes doivent s'isoler chez elles et ne peuvent quitter leur domicile que pour des raisons limitées et justifiées. Les transporteurs et les équipages sont exemptés.

L'Ordre s'appliquera à partir de 00h00 le 15 mai et pendant toute la durée de l'état d'urgence et de ses prorogations ultérieures.

Estonie

Mis à jour le 18/03/20

Le gouvernement a décidé de restreindre temporairement le franchissement des frontières intérieures et extérieures de Schengen et de réintroduire les contrôles aux frontières afin de contenir la propagation du coronavirus (COVID-19).

Seuls les citoyens estoniens et les titulaires de permis de séjour estoniens (ou de droits de séjour) peuvent entrer en Estonie, ainsi que les citoyens étrangers dont les membres de la famille vivent dans le pays.

Le fret routier international est exempté.

Les étrangers sont autorisés à transiter par l'Estonie s'ils se rendent dans leur pays d'origine tant qu'ils ne présentent pas de symptômes de COVID-19.

Au contrôle frontalier, les documents de voyage et les symptômes médicaux seront vérifiés.

Il n'y a aucune restriction pour quitter le pays.

Le contrôle aux frontières a été réintroduit le 17 mars 2020. La restriction temporaire du franchissement des frontières sera en vigueur jusqu'à nouvel ordre et la situation sera réexaminée toutes les deux semaines.

Finlande

Mis à jour le 18/05/20

Le gouvernement finlandais restreint le trafic aux frontières à partir du 19 mars 2020, 00h00. Les personnes retournant en Finlande seront soumises à une quarantaine de 14 jours. Les opérations de transport entrant de passagers sont suspendues, sauf pour les citoyens et les résidents qui reviennent en Finlande. Les citoyens et résidents finlandais ne doivent pas voyager à l'étranger. Les déplacements nécessaires pour le travail et l'accès à d'autres services nécessaires seront autorisés à travers les frontières nord et ouest. Le trafic de marchandises et de marchandises se poursuivra comme d'habitude. Situation actualisée aux frontières :

- Aéroports d'Helsinki-Vantaa, Mariehamn et Turku. Les gardes-frontières peuvent autoriser des déplacements pour le travail s'il existe une raison nécessaire et justifiée. D'autres aéroports seront fermés au trafic international.

- Aux points de passage frontaliers internationaux de la frontière orientale, le trafic et les heures d'ouverture seront limités.

- La circulation des passagers via le point de passage de la couronne sera suspendue.

- Transport routier et ferroviaire :

- o Les points de passage frontaliers d'Imatra, Kuusamo, Niirala, Nuijamaa, Rajajooseppi, Salla, Vaalimaa et Vartiuss sont uniquement destinés au transport de marchandises et au retour vers / depuis la Finlande et d'autres citoyens de l'UE.

- o Les points de passage frontaliers d'Inari, Parikkala et Vainikkala sont réservés au transport de marchandises.

- À la frontière entre la Finlande et la Norvège, Kilpisjärvi, Karigasniemi, Kivilompolo, Nuorgam, Näätämö et Utsjoki seront ouvertes pour les marchandises et le trafic de retour. De plus, les déplacements nécessaires pour le travail et tout autre trafic nécessaire peuvent être autorisés. Le franchissement de la frontière n'est pas autorisé ailleurs.

• À la frontière finno-suédoise, Karesuvanto, Kolari, Muonio, Pello, Tornio et Ylitornio seront ouverts pour les marchandises et le trafic de retour. De plus, les déplacements nécessaires pour le travail et tout autre trafic nécessaire peuvent être autorisés. Le franchissement de la frontière n'est pas autorisé ailleurs. Bien que les déplacements transfrontaliers ne soient pas empêchés, la réduction du trafic aérien et maritime rendra les travailleurs étrangers beaucoup plus difficiles à entrer en Finlande depuis l'étranger. Dans le cas des citoyens de l'UE et des personnes titulaires d'un permis de séjour permanent dans un autre pays de l'UE qui rentrent dans leur pays d'origine via la Finlande, en tenant compte de l'état de santé de la personne. Les mesures détaillées sont disponibles [ici](#).

À partir du 28 mars (00h00), **le gouvernement finlandais a fermé la région d'Uusimaa** (région de la grande capitale d'Helsinki). Ainsi, dans la pratique, une frontière intérieure temporaire a été établie pour séparer Uusimaa du reste du pays.

Les restrictions s'appliquent aux mouvements à destination et en provenance de la région d'Uusimaa et **resteront en vigueur jusqu'au 19 avril 2020**. Le but de ces nouvelles restrictions est de prévenir les infections à coronavirus (COVID-19) et de ralentir la propagation de l'épidémie d'Uusimaa à d'autres certaines parties de la Finlande. En effet, un tiers de la population finlandaise vit dans cette région et la grande majorité des cas de COVID-19 en Finlande y ont été enregistrés.

- **Les services de transport de marchandises et de fret devraient se poursuivre comme d'habitude**, mais des retards sont à prévoir en raison des restrictions de mouvement. Il existe une trentaine de points de passage à destination et en provenance d'Uusimaa, mais aucune voie verte pour les camions n'a encore été mise en place.

Le Parlement finlandais a approuvé la prorogation du délai des mesures actuellement en vigueur. Ces mesures resteront applicables **jusqu'au 13 mai 2020**.

Des préparatifs sont actuellement en cours pour limiter le flux de trafic à travers les frontières nord et ouest. La surveillance des frontières a été renforcée et tous les transports maritimes de passagers sont désormais extrêmement limités. **Le transport de marchandises est toutefois exempté des mesures de restriction dans les ports finlandais.**

Toutes les restrictions actuelles dans la région d'Uusimaa restent applicables et en vigueur jusqu'au 19 avril 2020.

Le 7 avril, le gouvernement finlandais a décidé de prolonger la validité de la réintroduction temporaire des contrôles aux frontières et des restrictions de circulation ; les contrôles aux frontières seront effectués jusqu'au 13 mai 2020.

Les contrôles visent à réduire davantage les mouvements aux principaux points de passage frontaliers avec la Suède, la Norvège et l'Estonie ; seuls les déplacements professionnels strictement nécessaires seront autorisés, et les employés doivent être munis d'un certificat de l'employeur attestant que le travail est essentiel.

Le transport maritime de passagers est interdit : les sociétés opérant depuis la Suède, l'Estonie et l'Allemagne vers la Finlande sont invitées à suspendre la vente de billets pour les navires au départ du 11 avril 2020 ou après cette date. **Cette disposition ne s'applique pas aux transports de marchandises et de marchandises.**

Les personnes entrant en Finlande sont obligées de rester dans des conditions de quarantaine pendant 14 jours. Ces exigences **ne s'appliquent pas** aux passages frontaliers essentiels des services médicaux d'urgence et du personnel des services de secours ni **au transport de marchandises**.

En ce qui concerne le trafic entre la Finlande et les pays non-Schengen (c'est-à-dire la Russie), les agents des garde-frontières finlandais **autorisent** l'entrée / la sortie des éléments suivants :

- Retour en Finlande : ressortissants finlandais et membres de leur famille ; les ressortissants d'autres pays de l'UE et de l'espace Schengen et les membres de leur famille résidant en Finlande ; ressortissants de pays tiers résidant en Finlande avec permis de séjour.

- Retour du trafic de transit vers d'autres pays de l'UE ou de l'espace Schengen ou via ceux-ci : ressortissants des pays de l'UE et de l'espace Schengen et membres de leur famille, ressortissants de pays tiers résidant dans un autre pays de l'UE ou de l'espace Schengen avec permis de séjour.

- Sortie des ressortissants de pays tiers.

- Trafic nécessaire, qui est :

- a) Professionnels / personnel des services de santé et de sauvetage, chercheurs en santé et professionnels des soins aux personnes âgées.

- b) Personnel de transport et autre personnel de transport dans la mesure nécessaire. Les entreprises doivent être conscientes que, malgré des contrôles supplémentaires, les frontières restent ouvertes et fonctionnelles ; les restrictions précédentes sont toujours en place.

- c) Diplomates, personnel d'organisations internationales, personnel militaire et travailleurs humanitaires effectuant leur travail.

- d) Transit et voyages de retour nécessaires.

- e) Passagers voyageant pour des raisons familiales impératives.

- f) Les personnes ayant besoin d'une protection internationale ou pour d'autres raisons humanitaires.

- g) Autre trafic nécessaire et justifié (par exemple travaux de maintenance qui nécessitent une équipe de maintenance spécifique ou une personne arrivant d'un autre pays et dont les travaux ne peuvent pas être différés).

Les restrictions fixées par la Russie à la frontière entre la Finlande et la Russie s'appliquent jusqu'au 1er mai 2020.

Le gouvernement finlandais a pris la décision de continuer les contrôles aux frontières et restreindre des passages frontières jusqu'au 14 juin 2020. Le transport de marchandises est toujours autorisé sans restriction.

Géorgie

Mis à jour le 27/04/20

Les autorités géorgiennes interdisent aux personnes ayant voyagé en Iran, en Corée du Sud, en Chine, en Italie, en Allemagne, en France, en Espagne et en Autriche au cours des 28 derniers jours d'entrer sur le territoire national géorgien.

Les véhicules de fret immatriculés dans un pays étranger doivent traverser le territoire de la Géorgie aux conditions suivantes :

- Après avoir accompli les procédures au poste de contrôle douanier, les moyens de transport doivent se déplacer sans escale vers une destination finale. Arrêt autorisé uniquement sur des zones spécialement désignées - POINTS D'ARRÊT, lieux pour acheter une police d'assurance responsabilité civile obligatoire (<https://www.tpl.ge/en/salespoints>), et parkings situés à proximité du poste de contrôle douanier ;

- Des zones STOP POINT spécialement désignées serviront aux camions pour le ravitaillement, en payant les frais de route, la police d'assurance responsabilité civile obligatoire du propriétaire d'un véhicule à moteur immatriculé à l'étranger. <https://www.tpl.ge/en/salespoints> Disponibilité pour acheter des nécessités personnelles, de la nourriture, des toilettes, etc.

- En cas d'urgence ou de besoins particuliers (accident de voiture, problèmes de santé, etc.), le chauffeur doit contacter les services compétents et doit rester dans la cabine avant que les représentants de ces services ne le rejoignent. À ces fins, le conducteur doit appeler le Centre d'intervention d'urgence et d'action au 112 ;

- Le camion devrait quitter le territoire de la Géorgie :

a) En cas de mouvement de transit (à l'exception des mouvements de / vers le point de contrôle douanier "Kazbegi"), les moyens de transport doivent quitter le territoire de la Géorgie dans les 24 heures suivant son entrée dans le pays ;

b) Dans les autres cas (y compris le cas des mouvements d'importation et de transit d'entrée / sortie via le poste de contrôle douanier "Kazbegi" dans les 48 heures. Les délais requis pour l'accomplissement des formalités douanières et l'arrêt dans les parkings situés à proximité des douanes de l'État géorgien Le point de passage frontalier ne sera pas compté.

- Il est fortement recommandé de n'effectuer que des paiements non monétaires (achat en ligne, carte plastique, etc.) et d'utiliser les équipements de protection individuelle (masque médical, gants, etc.).

Remarque :

Violation des règles (véhicule sans autorisation de sortie, arrêt dans les zones interdites, violation des conditions de circulation, etc.), sauf lorsque les conditions météorologiques ou d'autres facteurs externes rendent difficile et / ou impossible le respect des règles, le conducteur du véhicule sera condamné à une amende avec 3000 GEL pour la violation du régime d'urgence de l'État conformément au décret présidentiel n ° 1 du 21 mars 2020, article 8, et sera placé en quarantaine de 14 jours, les moyens de transport seront conduits vers le lot de la retenue.

Les zones STOP POINT sont situées à :

- districts d'Urbnisi– Kareli, code cadastral : 68.16.45.054;
- district de Terjola– Trejola, village de Siktarva, code cadastral : 33.08.38.224;
- Gori - district de Gori, village Tiniskhidi, code cadastral : 66.44.02.033;
- Zestaponi - district de Zestaponi, village Argveta, code cadastral : 32.03.34.211.

Les chauffeurs routiers étrangers transportant des marchandises sur le territoire de la Géorgie sont soumis aux conditions suivantes :

o Après avoir terminé les procédures au point de contrôle douanier, le conducteur doit se rendre immédiatement (sans escale) au point de destination. Les arrêts ne sont autorisés que dans des zones spécialement désignées appelées POINTS D'ARRÊT. À certains STOP

POINTS, les conducteurs peuvent souscrire une assurance responsabilité civile obligatoire (<https://www.tpl.ge/en/salespoints>). D'autres POINTS D'ARRÊT se trouvent dans les aires de stationnement situées à proximité des postes de contrôle douanier (voir ci-dessous pour plus de détails);

o À un POINT D'ARRÊT, le conducteur a le droit de garer son véhicule, de faire le plein, d'acheter une carte d'utilisation de la route, d'utiliser les installations sanitaires et d'acheter des articles / aliments pour un usage personnel;

o En cas de problèmes (dysfonctionnement du véhicule, maladie, etc.), le conducteur doit contacter les services concernés et rester dans la cabine du camion jusqu'à l'arrivée des secours. Dans ces situations, les conducteurs doivent appeler le 112 - le Centre d'intervention d'urgence et d'intervention du ministère des Affaires intérieures de Géorgie ;

o Le camion doit quitter le territoire de la Géorgie:

- En cas de transit (sauf pour se déplacer depuis ou vers le poste de contrôle douanier de Kazbegi et sortir en ferry) - dans les 24 heures suivant l'entrée dans le pays ;

- En cas de conduite (sauf sortie en ferry) depuis ou vers le poste de contrôle douanier de Kazbegi - dans les 48 heures suivant l'entrée dans le pays.

- En cas de sortie par ferry lors du transit du pays - dans les 7 (sept) jours calendaires suivant l'entrée dans le pays ;

- Dans d'autres cas, dans les 48 heures suivant l'entrée dans le pays. Cependant, dans les cas où un véhicule de fret, après l'importation et le déchargement de marchandises en Géorgie, est chargé de marchandises destinées à l'exportation de la Géorgie, ou si l'entrée et / ou la sortie de camions de la Géorgie est effectuée en utilisant le transport par ferry - dans un délai de 7 (sept) jours civils de l'entrée dans le pays.

o Il est fortement recommandé de n'effectuer que des paiements non monétaires (paiements en ligne, cartes de crédit / débit, etc.) et d'utiliser des équipements de protection individuelle (masques médicaux, gants, etc.).

o **Les endroits suivants sont désignés POINTS D'ARRÊT pour des zones spécifiques :**

- Urbnisi - Région de Kareli, village d'Urbnisi, code cadastral : 68.16.45.054;

- Région de Terjola - Terjola, village de Siktarva, code cadastral : 33.08.38.224;

- Région de Gori - Gori, village de Tiniskhidi, code cadastral : 66.44.02.033;

- Zestaponi - Zestaponi Regiona, village Argveta, code cadastral : 32.03.34.211.

Remarque :

o Les délais nécessaires à l'accomplissement des formalités douanières et à l'arrêt dans les aires de stationnement (séparément, semi-remorques ou remorques) situés à proximité de la frontière douanière de l'État géorgien, poste de contrôle douanier ne sont pas comptés.

o Pour violation des règles susmentionnées (sauf en cas de non-respect des recommandations, ou lorsque les conditions météorologiques ou d'autres facteurs externes compliquent et / ou rendent impossible le respect des conditions établies), le conducteur du véhicule sera condamné à une amende de 3000 GEL . Toutefois, si la violation concerne le délai de l'opération de transport, le véhicule doit quitter immédiatement le territoire de la Géorgie, sinon le conducteur sera placé en quarantaine de 14 jours et le véhicule sera mis en fourrière.

Grèce

Mis à jour le 06/04/20

Le 22 mars 2020, le Premier ministre grec a annoncé que la Grèce imposerait un verrouillage national à compter du 23 mars 2020, 06h00.

Transport de marchandises :

- Le transport de marchandises est exempté de toutes mesures restrictives.

- Toutes les frontières sont ouvertes pour les opérations de transport international.

- Les chauffeurs routiers sont dispensés de l'auto-isolement.

- Dans certains cas, un formulaire de localisation peut être exigé par les autorités portuaires lors de l'entrée en Grèce. Les chauffeurs de camion recevront le formulaire et devront le remplir et le signer. Le formulaire nécessite des coordonnées personnelles et familiales ([jointes en anglais](#)).

- Actuellement, il n'est pas clair si les opérateurs / chauffeurs de transport étrangers seront tenus d'avoir un formulaire d'attestation de leur employeur

https://www.iru.org/apps/cms-filesystem-action?file=/flashinfo/employer%20attestation%20form_gr.docx

Assouplissement temporaire du [règlement de l'UE n ° 561/2006](#)
Valable du 19.03.2020 au 18.04.20 (inclus).

Les conducteurs doivent présenter [un formulaire d'attestation](#) de leur employeur, ainsi qu'un passeport / pièce d'identité et la CMR, afin de prouver l'activité de transport sur le territoire grec.

Au bureau de douane d'Evzoni (BCP Grèce-Macédoine du Nord), les restrictions de circulation des camions sont appliquées tous les jours de 22h00 à 6h00. Les camions transportant de l'alcool éthylique, des denrées périssables et des fournitures médicales sont exemptés de cette disposition.

Le 2 avril, le gouvernement grec a publié un nouvel arrêté ministériel sur la procédure de quarantaine que les personnes entrant en Grèce depuis l'étranger doivent suivre. Art. 2 du décret prévoit des dispositions spécifiques pour les camionneurs, qui sont les suivantes :

Les travailleurs de toutes nationalités engagés dans des opérations de transport international (terrestre, aérien, maritime) doivent, lors de leur entrée en Grèce et sans délai, transiter par le pays ou atteindre leur destination finale à l'intérieur du pays. Après avoir atteint la destination finale en Grèce, les conducteurs doivent entamer une période d'isolement temporaire de 14 jours.

Des dérogations à cette règle s'appliquent dans les cas suivants :

- Lorsqu'il est nécessaire de démarrer une nouvelle opération de transport international (par exemple transport bilatéral). Dans ce cas, la quarantaine obligatoire peut être levée à tout moment, même le lendemain de son démarrage.

- Lorsqu'il est nécessaire d'effectuer une opération de transport national (sur le territoire grec). Dans ce cas, le conducteur doit passer au moins 7 jours en isolement, à compter du jour de son entrée dans le pays. En raison de la semaine obligatoire passée en isolement, les opérations de cabotage ne seront pas possibles.

La mesure s'applique du 2 avril au 20 avril.

En cas de violation, une amende de 5 000 EUR est infligée.

Hongrie

Mis à jour le 03/04/20

La Hongrie a fermé ses frontières intérieures et extérieures avec effet à minuit 17 mars. Les citoyens hongrois et les proches parents voyageant avec eux (y compris ceux qui ne résident pas en Hongrie) seront toujours autorisés à entrer dans le pays.

Le franchissement des frontières de l'État hongrois par les opérateurs internationaux de transport routier sera organisé comme suit :

- Les transports de marchandises à l'arrivée et au départ des destinations hongroises, ainsi que ceux actuellement en transit, sont autorisés à traverser la frontière nationale et à poursuivre le voyage sans restriction. Les véhicules en provenance des territoires d'Italie, de Chine, de Corée du Sud, d'Iran et d'Israël ne seront pas autorisés ;

- Les transports en transit arrivant du territoire italien par des points frontaliers désignés en Hongrie, en Croatie, en Slovénie et en Autriche peuvent circuler dans les 15 couloirs humanitaires désignés. Les arrêts ne sont autorisés que dans les aires de repos / stations-service désignées. Les opérateurs de transport doivent avoir des timbres de police. Seul le conducteur est autorisé dans la cabine ; pas de passagers. Les conducteurs doivent traverser le territoire aussi rapidement et efficacement que possible, sans enfreindre les règles de circulation. Des procédures de police sont en place aux points de sortie ;

- Tout véhicule avec un chauffeur non hongrois, arrivant du territoire italien et voyageant vers une destination en Hongrie, ne pourra accéder aux frontières de la Hongrie, de la Croatie, de la Slovénie et de l'Autriche que par l'un des corridors humanitaires désignés. Le véhicule doit être équipé d'un équipement de protection suffisant (gants et masques) et d'un désinfectant. Le contact personnel avec le conducteur n'est autorisé qu'avec l'équipement de protection approprié. Les gants jetables doivent être changés après chaque utilisation. Lors de la remise des documents de transport, il ne doit y avoir aucun contact entre le chauffeur et le destinataire. Le conducteur ne doit pas participer au chargement ; il est recommandé qu'il reste dans la cabine. Après le chargement, le conducteur doit s'assurer que la cargaison est correctement placée. Les agents doivent traiter un seul véhicule à la fois et le conducteur doit régulièrement désinfecter le tableau de bord et tout équipement qui a été touché.

Carte des itinéraires de transit dans toute la Hongrie [ici](#)

Situation aux points de passage frontaliers [ici](#) .

Le médecin-chef national a publié une nouvelle résolution (déjà en vigueur) et les règles suivantes entrent en vigueur :

Art 6. Les conducteurs de transport routier de marchandises doivent subir un examen médical ; et

a) **Ceux qui ne présentent aucun symptôme de COVID-19 :**

(aa) En tant que citoyen hongrois, si la destination est la Hongrie, la personne doit être mise en quarantaine officielle pendant une période de quatorze jours après avoir franchi la frontière.

a ter) En tant qu'étranger, si la destination est la Hongrie, la personne doit quitter le pays dans les 24 heures suivant le déchargement de l'envoi.

(ac) Dans le cas du trafic de transit, la personne doit quitter le territoire de la Hongrie dans les plus brefs délais et sur l'itinéraire de transit désigné.

(ad) Doit porter un masque facial et des gants en caoutchouc lors d'un voyage en Hongrie.

b) **Ceux qui présentent des symptômes de COVID-19 :**

b bis) les citoyens hongrois seront hébergés dans une installation de quarantaine désignée.

bb) Les citoyens non hongrois ne peuvent pas entrer sur le territoire de la Hongrie.

Seuls les articles 6.a) (ab), (ac), (ad) et 6.b) (bb) s'appliquent aux chauffeurs de transport routier international de marchandises qui ne sont pas des citoyens hongrois.

Ces restrictions ne s'appliquent pas au trafic de fret. Les transports de marchandises à l'arrivée et au départ des destinations hongroises, ainsi que ceux en transit, sont autorisés à traverser la frontière nationale et à poursuivre le voyage sans restrictions, **mais uniquement par les points de passage désignés** (les itinéraires de transit sont surlignés en bleu) : [ici](#).

- Les arrêts ne sont autorisés que dans les aires de repos et les stations-service désignées ;
- Les opérateurs de transport doivent avoir des timbres de police ;
- Seul le conducteur est autorisé dans la cabine ; pas de passagers (pas de double effectif) ;
- Les conducteurs doivent traverser le territoire aussi rapidement et efficacement que possible, sans enfreindre les règles de circulation - des procédures de police sont en place aux points de sortie.

Irlande

Mis à jour le 19/03/20

Le gouvernement irlandais a émis des conseils spéciaux sur les voyages, notamment en limitant les déplacements pendant 14 jours aux personnes entrant en Irlande qui se sont rendues dans les zones touchées. Le transport de marchandises est exempté. Le gouvernement a publié [une note d'orientation](#) à l'intention des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement. Ce document contient environ une page et demie de directives utiles pour les pilotes. Pour réduire le risque d'infection, la compagnie de ferry Seatruck Ferries a temporairement cessé d'expédier des chauffeurs de poids lourds ou tout autre passager dans leurs navires en mer d'Irlande. Le transport routier accompagné (combinaisons complètes de camions avec chauffeur) est alors interrompu jusqu'à nouvel ordre, mais l'entreprise continuera à transporter des semi-remorques, des conteneurs et des caisses mobiles non accompagnés. En réponse à la crise extraordinaire due à la pandémie de coronavirus (COVID-19), l'Irlande a accepté un assouplissement temporaire et limité de l'application des règles relatives aux temps de conduite et de repos pour les conducteurs de véhicules effectuant des transports nationaux et internationaux de marchandises. Cet assouplissement est accordé conformément à l'article 14, paragraphe 2, du [règlement \(CE\) no 561/2006](#) et s'applique à partir du 18 mars 2020 et se poursuivra jusqu'au 16 avril 2020, à condition que la sécurité routière ne soit pas affectée [compromise] lorsque les entreprises de transport utilisent ces exemptions. Les employeurs restent responsables de la santé et de la sécurité de leurs employés et des autres usagers de la route. Pour la catégorie de conducteurs susmentionnée, les dispositions suivantes seront temporairement assouplies comme suit :

- Dérogation à l'art. 6 (3) : la limite de conduite bimensuelle est portée de 90 heures à 112 heures.
- Dérogation à l'art. 8 (6) : au cours de deux semaines consécutives, le conducteur prend au moins deux périodes de repos hebdomadaire réduites tout en maintenant la règle selon laquelle une période de repos hebdomadaire doit commencer au plus tard à la fin de six périodes de 24 heures à compter de la fin de la période de repos hebdomadaire. Il ne sera pas exigé d'indemnisation ni de repos hebdomadaire régulier.

Italie

Mis à jour le 18/05/20

Le 17 mai, le Premier ministre italien a publié un règlement mis à jour, applicable à partir du 18 mai. [Le DPCM du 17 mai](#) remplace le DPCM du 26 avril :

- Art. 5.10.b du DPCM du 17 mai déclare qu'aucune limitation n'est imposée aux conducteurs, ce qui signifie qu'il n'y a aucune obligation de notifier l'entrée en Italie aux autorités sanitaires locales, et qu'il n'est plus nécessaire de remplir [ce document](#).
- Le protocole pour le secteur du transport routier et de la logistique publié le 14 mars est toujours en vigueur et s'appliquera jusqu'au 14 juin (en annexe 14 du DPCM 17 mai).
- [Jusqu'au 2 juin](#), le transport de marchandises depuis / vers la Sicile ne peut être opéré que par le port de Messine-Tremestieri. Les règles sur le transport de marchandises vers / depuis la Sardaigne restent inchangées.

Lettonie

Mis à jour le 22/03/20

Le Cabinet des ministres a publié une décision stipulant qu'à compter du 17 mars, aucun transport de passagers ne sera autorisé par les aéroports, les ports, les bus et le rail (à l'exclusion du transport de passagers par avion officiel et par transport militaire). Le ministère des Transports peut faire des exceptions pour certains services internationaux de passagers au cas par cas.

Aucune restriction ne s'applique au transport de marchandises.

À partir du 18 mars 2020, les personnes entrant en Lettonie devront remplir les formulaires de demande suivants et les soumettre au Service national des frontières :

- Formulaire pour tous les transporteurs de marchandises (y compris les étrangers transitant par la Lettonie), par lequel la personne « s'engage à ne pas visiter les espaces accessibles au public ». Les stationnements et station de ravitaillement ne sont pas concernés par ces mesures.
- Le formulaire est disponible en [letton](#) et en [anglais](#).

Lituanie

Mis à jour le 23/04/20

Le point sur la situation aux frontières terrestres en Lituanie :

La Lituanie a réintroduit des restrictions aux frontières de la Pologne et de la Lettonie. Avec effet au 14 mars, les ressortissants étrangers ne sont autorisés à entrer dans le pays par aucun moyen de transport. Des exceptions sont en place pour les personnes résidant en République de Lituanie et les personnes employées dans des sociétés lituaniennes, et qui sont soit engagées dans le transport commercial international de marchandises, soit effectuant un transport commercial international de marchandises, par tout moyen de transport.

Les transporteurs étrangers avec des véhicules de fret transitant par la Lituanie sont autorisés.

Entré en vigueur le 16 mars à minuit, le gouvernement lituanien a annoncé une quarantaine nationale de deux semaines (troisième niveau du plan national).

Le 22 avril, le gouvernement lituanien a prolongé la quarantaine nationale jusqu'à minuit le 11 mai.

Dès le départ, les conducteurs opérant vers ou via la Lituanie doivent enregistrer tous les arrêts effectués au cours de leur trajet international dans un document de forme libre, ainsi que la raison de l'arrêt et la durée. Cela s'applique aux conducteurs lituaniens et étrangers.

La Lituanie a réintroduit des restrictions aux frontières de la Pologne et de la Lettonie. Avec effet au 14 mars, les ressortissants étrangers ne sont autorisés à entrer dans le pays par aucun moyen de transport. Des exceptions sont en place pour les personnes résidant en République de Lituanie et les personnes employées dans des sociétés lituaniennes, et qui sont soit engagées dans le transport commercial international de marchandises, soit effectuant un transport commercial international de marchandises, par tout moyen de transport.

Les personnes revenant ou arrivant de pays étrangers doivent avoir 14 jours d'isolement, à l'exception des membres d'équipage et des membres d'équipage travaillant dans des entreprises lituaniennes effectuant des transports commerciaux internationaux ou effectuant des transports commerciaux internationaux dans tous les types de véhicules, des citoyens

étrangers en transit à travers la République de Lituanie avec une escorte obligatoire (convoi) jusqu'à l'État de sa résidence, et ceux qui ne présentent aucun symptôme de COVID-19.

Les chauffeurs de transports internationaux sont tenus de marquer les arrêts qui ont eu lieu pendant le voyage dans un document de forme libre, indiquant leur but et leur durée.

Les transporteurs étrangers avec des véhicules de fret transitant par la Lituanie sont autorisés.

Le nombre de points de passage frontaliers pour entrer en Lituanie a été réduit comme suit : Kalvarijos – Budzisko, Saločiu – Grenstalės, Būtingės – Rucavos, Smėlynės – Medumės, Medininkų – Logo Kamenyj, Raigardo – Privalkos, Kybartų – Černyševskojės, Panemunėsovskojės Šușos ososų , Kaunas, Palanga, les aéroports internationaux de Šiauliai, la gare de Vilnius et les points de passage frontaliers ferroviaires de Stasylai et le port maritime de Klaipėda.

Le 16 mars, le gouvernement lituanien a annoncé la mise en quarantaine nationale (niveau 3 du plan national). **Cette quarantaine a maintenant été prolongée jusqu'au 27 avril.**

Les transporteurs étrangers avec des véhicules de fret transitant par la Lituanie sont autorisés. Toutefois, **l'équipage ou les membres d'équipage effectuant un transport commercial international dans tout type de véhicule doivent traverser le territoire de la République de Lituanie sans s'arrêter inutilement.**

Lors de la détection de tout symptôme de COVID-19 (infection à coronavirus) à la frontière de la Lituanie, l'équipage ou les membres d'équipage effectuant un transport commercial international dans tout type de véhicule, transitant par le territoire de la Lituanie, ne seront pas autorisés à entrer dans le pays sauf s'ils sont des citoyens ou des résidents légaux de la Lituanie.

Le nombre de points de passage frontaliers accessibles pour l'entrée en Lituanie a été réduit comme suit :

Kalvarijos – Budzisko, Saločiu – Grenstalės, Būtingės – Rucavos, Smėlynės – Medumės, Medininkų – Logo Kamenyj, Raigardo – Privalkos, Kybartų – Černyševskojės, Panemunėsovskojės Šușos ososų – **Aéroports internationaux de Kotlovka**, Vilnius, Kaunas, Palanga, Šiauliai, gare de Vilnius et postes frontaliers ferroviaires de Stasylai et port maritime de Klaipėda.

Luxembourg

Mis à jour le 20/03/20

Un état d'urgence a été déclaré pour 3 mois mais peut être annulé plus tôt. Il n'y a pas de restrictions concernant le transport de marchandises au Luxembourg, mais les délais d'attente peuvent être courts aux frontières.

Le Luxembourg a convenu d'un assouplissement temporaire et limité de l'application des temps de conduite et de repos pour les conducteurs impliqués dans la livraison nationale et internationale de marchandises. Cet assouplissement est accordé conformément à l'article 14, paragraphe 2, [du règlement \(CE\) no 561/2006](#).

Cet assouplissement temporaire s'applique à partir du 19 mars 2020 et se poursuivra jusqu'au 17 avril 2020.

Le Luxembourg a clairement indiqué que la sécurité des conducteurs et de la route ne doit pas être compromise. Les conducteurs ne doivent pas conduire en état de fatigue - les

employeurs restent responsables de la santé et de la sécurité de leurs employés et des autres usagers de la route.

Macédoine du Nord

Mis à jour le 15/03/20

L'autorité douanière de la République de Macédoine du Nord a publié le 14 mars une mise à jour sur le statut des postes frontaliers :

- Il est interdit aux ressortissants étrangers en provenance de pays à risque élevé ou moyen (selon la liste de l'Organisation mondiale de la santé) d'entrer en République de Macédoine du Nord. **Il n'y a aucune restriction pour le transport de marchandises,**
- Cependant, tous les points de passage frontaliers en République de Macédoine du Nord sont fermés aux passagers et aux véhicules, à l'exception de Bogorodica (frontière avec la Grèce), Kafasan (frontière avec l'Albanie), Tabanovce (frontière avec la Serbie), Deve Bair (frontière avec la Bulgarie) et Blace (frontière avec le Kosovo).

De plus, l'aéroport St. Apostle Paul d'Ohrid est fermé et tous les vols d'Istanbul à Skopje avec Pegasus Airlines ont été annulés entre le 22.03.2020 et le 02.04.2020.

Moldavie

Mis à jour le 08/04/20

À partir du 7 avril 2020, les points de passage frontaliers de Criva-Mamaliga et Mirnoe-Tabaki sont fermés au trafic de passagers et de marchandises.

En conséquence, à partir du 7 avril, les points de passage frontaliers ouverts sont :

Frontière Moldavie-Roumanie

Leuşeni (MD) - Albița (RO)

Sculeni (MD) - Sculeni (RO)

Giurgiulești (MD) - Galați (RO)

Frontière Moldavie-Ukraine

Otaci (MD) - Moghilev-Podolsk (UA)

Giurgiulești (MD) - Reni (UA)

Palanca (MD) - Maiaki-Udobnoe (UA)

Tudora (MD) - Starokazacie (UA)

Les entreprises doivent savoir que jusqu'au 10 avril, les mouvements de véhicules avec remorques ou semi-remorques entrant en Moldavie à Otaci - Moghilev-Podolsk seront limités en raison de travaux routiers.

Norvège

Mis à jour le 20/05/20

Toute personne entrant en Norvège par ferry, avion, bus ou voiture privée, en provenance de pays autres que la Suède et la Finlande, sera mise en quarantaine obligatoire de 14 jours (même si elle ne présente aucun symptôme de COVID-19). Les touristes qui ne souhaitent pas se conformer à cette mesure devront revenir immédiatement.

Le transport routier international est exempté. Cependant, l'exception ne s'applique pas aux conducteurs et au personnel employés par des entreprises norvégiennes, qui ont séjourné dans des pays en dehors des pays nordiques avant de retourner en Norvège (de nombreuses entreprises travaillent avec des conducteurs étrangers).

L'administration norvégienne des routes publiques accorde également, à partir du 13 mars et pendant 30 jours, des exemptions temporaires sur les règles de temps de conduite et de repos pour les opérations de fret impliquées dans le transport de nourriture, de médicaments et d'autres biens essentiels à la vie des magasins et des pharmacies. Les mesures levées sont celles des articles 6 et 8 du Règlement UE n ° 561/2006, mais pas celles de l'article 7.

Aux passages frontaliers entre la Norvège et les pays voisins, les contrôles et la hiérarchisation des marchandises sont les suivants :

- Le transport de marchandises à destination et en provenance de la Norvège n'est soumis à aucune restriction.
- Aucune file d'attente supplémentaire n'a été signalée aux postes frontaliers norvégiens.
- Outre les procédures douanières standard, le contrôle aux frontières a été renforcé par des représentants de la police et de l'armée. Leur tâche principale est de vérifier l'identité des conducteurs (passeport, permis de conduire, etc.).
- Hiérarchisation des marchandises : les entreprises qui avaient des accords antérieurs avec la Direction des douanes avaient certains avantages liés aux procédures douanières, mais ces avantages ne s'appliquent pas actuellement. Il existe une procédure douanière expresse, mais uniquement dans un poste frontière. En général, il n'y a pas eu de nouveaux changements de priorités en ce qui concerne le passage des frontières.
- Normalement, les passages frontaliers de camions à la frontière norvégienne-suédoise et norvégienne-finlandaise sont rapides et efficaces par rapport à la plupart des autres pays. Aucun changement substantiel n'a été apporté à ce schéma depuis l'apparition du virus Covid-19.
- L'exception est la frontière entre la Norvège et la Russie qui est actuellement fermée.
- Dispositions norvégiennes de quarantaine : elles n'ont pas changé - toutes les personnes qui entrent dans le pays doivent être en quarantaine pendant 2 semaines, à l'exception des camionneurs qui viennent en voiture et des camionneurs qui viennent travailler. Les chauffeurs de camion peuvent travailler, mais doivent suivre les règles de quarantaine lorsqu'il / elle ne travaille pas (en plus de toutes les autres mesures de prévention des infections).

Depuis le 14 mai, les assouplissements des règles de conduite et de repos ont cessé de s'appliquer en Norvège. Le gouvernement a décidé de ne pas les prolonger, les conducteurs opérant en Norvège devraient donc se conformer aux dispositions d'origine.

Pays-Bas

Mis à jour le 19/03/20

Actuellement, les Pays-Bas sont soumis à un régime de coronavirus relativement détendu (COVID-19). La plupart des gens travaillent à domicile. Le gouvernement vise à contrôler simultanément le nombre de personnes infectées. Les magasins restent ouverts bien que certains grands magasins aient décidé individuellement de fermer.

Pour permettre une procédure de chargement et de déchargement efficace dans les locaux des expéditeurs, il est recommandé que les conducteurs emportent avec eux du matériel de protection individuelle, comme des masques et des gants.

Les associations sont en communication avec le gouvernement afin de protéger les restaurants et autres installations pour les chauffeurs. Le ministère recommande aux conducteurs de prendre leur repas dans les stations-service. Tous les autres restaurants restent fermés jusqu'au 6 avril au moins.

Un débat est en cours au Parlement néerlandais et il est possible que les mesures deviennent plus strictes dans les prochains jours.

Pologne

Mis à jour le 18/05/20

Le 13 mars, le Premier ministre polonais a annoncé un « état d'urgence ». Outre les mesures visant à limiter les rassemblements publics, le gouvernement a annoncé que **les contrôles aux frontières seront temporairement rétablis à partir du 15 mars (00h00) pour 10 jours (renouvelable)**. Au cours de cette période :

- Les étrangers ne seront pas autorisés à entrer sur le territoire national polonais. Tous les mouvements de trafic aérien et ferroviaire en provenance de l'étranger seront temporairement suspendus.
- Les citoyens polonais et les étrangers travaillant en Pologne qui reviennent de l'étranger doivent subir une période de quarantaine de deux semaines.
- Le transport national par bus, air et rail fonctionnera normalement.
- **Le transport routier international de marchandises n'est pas inclus dans ces restrictions.** Les frontières restent ouvertes à la circulation des marchandises et les chauffeurs de camions opérant du fret routier international n'auront pas à se conformer à la période de quarantaine de deux semaines. La liste des points de passage frontaliers ouverts pendant cette période est disponible [ici](#).

Le 19 mars, le ministre polonais de la Santé a levé le précédent devoir de remplir les formulaires de localisation des conducteurs. De plus, selon les informations publiées sur le site Internet des gardes-frontières, la quarantaine n'est pas imposée :

- les personnes vivant en Pologne qui travaillent dans un pays voisin et qui traversent régulièrement la frontière (travailleurs frontaliers).
- les étrangers vivant dans un pays voisin qui travaillent en Pologne et traversent régulièrement la frontière (travailleurs frontaliers).
- **les conducteurs engagés dans le transport professionnel de marchandises et de passagers.**

Des contrôles sanitaires sont toujours en cours aux points de passage frontaliers. Les conducteurs dont la température dépasse 38 degrés subiront automatiquement un examen médical et ne pourront pas continuer à conduire.

Les temps d'attente à la frontière mis à jour peuvent être trouvés [ici](#).

Le ministre polonais des transports a introduit un assouplissement temporaire de l'application des temps de conduite et de repos pour les conducteurs effectuant le transport routier international de passagers et de marchandises. Cette exception s'applique du 18/03/2020 au

16/04/2020, inclus. **L'assouplissement concerne uniquement les transports internationaux et ne concerne que les transporteurs immatriculés dans l'UE.**

Le 24 mars, les autorités polonaises ont modifié les règles relatives à la quarantaine en précisant que les conducteurs effectuant le transport routier international avec les véhicules de -3,5t ne sont pas soumis à la quarantaine. Le dispositif est entré en vigueur immédiatement.

Dans l'ordonnance du 24 mars 2020, le ministre des Affaires intérieures et de l'Administration a prolongé la période de contrôle aux frontières intérieures avec l'Allemagne, la Lituanie, la République tchèque et la Slovaquie de 20 jours supplémentaires, soit jusqu'au 13 avril. Les restrictions actuelles à l'entrée d'étrangers en Pologne seront également maintenues.

A partir du 23 avril, les conducteurs travaillant en Pologne ont une obligation de porter un masque dès qu'ils sortent de leur cabine. En cas de double équipage, les deux conducteurs doivent porter un masque pendant la conduite.

Le gouvernement polonais a pris la décision de prolonger les contrôles aux frontières jusqu'au 12 juin 2020.

Portugal

Mis à jour le 16/04/20

Les autorités portugaises ont introduit un « état d'alerte » dans le pays le 13 mars afin de limiter la propagation du coronavirus (COVID-19). Les mesures sont valables jusqu'au 9 avril. Des mesures strictes limitent autant que possible les activités et les rassemblements publics (y compris la réduction de l'activité des espaces publics non essentiels). Le trafic aérien en provenance d'Italie et de Chine est également temporairement interrompu.

Pour l'instant, ces mesures n'ont pas d'impact sur le transport international de marchandises par route. Cependant, les conducteurs doivent tenir compte des mesures de protection individuelles et collectives et garder une distance de sécurité.

Le 3 avril, le président de la République portugaise a annoncé un nouveau décret prorogeant le délai des mesures actuellement en vigueur ; ces mesures resteront applicables jusqu'au 17 avril 2020.

Le transport international de marchandises et de marchandises est autorisé quel que soit le type de services fournis ou le type de marchandises transportées. Cependant, les conducteurs doivent respecter les exigences d'hygiène et d'hygiène définies pour empêcher la propagation du virus.

L'état d'urgence a été prorogé jusqu'à minuit le 14 mai 2020.

Les frontières resteront fermées à la circulation des personnes. Le transport international de marchandises, les frontaliers et les véhicules d'urgence sont exemptés de restrictions. Cependant, seuls les principaux postes frontaliers avec l'Espagne resteront ouverts: Quintanilha, Tui, Vilar Formoso, Elvas, Castro Marim, Vila Verde de Raia (Chaves), Monfortinho (Castelo Branco), Marvão (Portalegre) et Vila Verde de Ficalho (Beja) .

La commune d'Ovar reste en quarantaine (état de calamité). Le transport de marchandises vers la municipalité n'est autorisé que pour l'approvisionnement des industries autorisées (dont la liste peut être trouvée [ici](#)), des supermarchés, des pharmacies et des stations-service.

Le transport international de marchandises reste exempté, quel que soit le véhicule utilisé ou les marchandises transportées.

République Tchèque

Mis à jour le 20/05/20

Le gouvernement a annoncé un "état d'urgence" avec un ensemble d'interdictions et de limitations, notamment (au 14/03 à 0:00h) :

- Les étrangers en provenance de pays à haut risque (sauf résidents permanents) sont temporairement interdits d'entrée sur le territoire national. Les pays à haut risque sont : l'Italie, la France, l'Espagne, l'Allemagne, la Suisse, la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas, la Suède, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Autriche, la Chine et la Corée du Sud,
- Interdiction pour les citoyens tchèques et les résidents permanents étrangers de voyager dans des pays à haut risque,
- Le transport international de passagers par bus est arrêté à partir du 14 mars 00h00 (exemption pour les étrangers transportés hors de la République tchèque et les citoyens tchèques ramenés à la maison, ou bus vides. Cette exemption temporaire prendra fin le 16 mars (0h00) lorsque l'interdiction générale de voyager à destination et en provenance de la République tchèque commencera à s'appliquer),
- **Le transport international de marchandises est exempté de la restriction. Cependant, seuls les principaux postes frontaliers avec l'Autriche (Dolní Dvořiště, České Velenice, Hatě Mikulov) et l'Allemagne (Strážný, Pomezí n.O., Rozvadov, Folmava, Žel. Ruda, Krásný Les, H.Sv. Šebestiána) resteront ouverts.**

Il convient de noter que le Ministère des transports de la République tchèque a accordé une dérogation générale aux restrictions de circulation sur les autoroutes et les routes de classe I en République tchèque pour les camions et véhicules combinés d'une PTA supérieure à 7,5 tonnes et les camions et véhicules spéciaux avec remorques, si une PTA du véhicule à moteur dépasse 3,5 tonnes.

L'exemption est valable à partir de 15h00 le 13 mars 2020 pour la durée de l'état d'urgence, mais pas plus d'un an.

Interdiction de dépasser sur certains tronçons du réseau routier de la CZ

À partir du 19 mars 2020 pour une durée de 60 jours, les tronçons frontaliers des autoroutes D1, D2, D5, D8 et D11 sont concernés par la restriction suivante :

En direction des points de passage frontaliers, les camions de plus de 3,5 tonnes sont interdits de dépassement.

Les exceptions à cette interdiction sont les véhicules utilisés dans :

- a) Le transport de denrées périssables, au moins la moitié du volume de l'espace de chargement d'un véhicule ou d'un ensemble de véhicules.
- b) Le transport d'animaux vivants.

c) Transport de carburant destiné aux stations-service.

d) Transport d'envois postaux.

e) Le transport de matériel médical et biologique, de médicaments et de matériel pour leur fabrication.

La raison de cette restriction est de réduire les files d'attente aux points de passage frontaliers et de privilégier les transports essentiels.

La restriction s'applique aux sections de route suivantes :

- Autoroute D1 du km 366 300 à droite (direction de la frontière nationale).
- Autoroute D2 du km 35 000 à droite (direction de la frontière nationale).
- Autoroute D5 du km 136 300 à droite (direction du stationnement).
- Autoroute D8 du km 86 900 à droite (direction de la frontière nationale) et de la frontière nationale au km 88 200 à gauche (direction Prague, en raison des contrôles de la police tchèque).

De nouvelles règles sont entrées en vigueur aux frontières tchèques à partir du 11 mai. Tous les ressortissants étrangers sont interdits d'entrée ; les étrangers titulaires d'un permis de séjour permanent, les étrangers titulaires d'un permis de séjour temporaire de plus de 90 jours et les personnes travaillant dans les transports internationaux sont exemptés de cette disposition.

Les catégories suivantes sont incluses dans la définition de « personnes travaillant dans les transports internationaux » et bénéficient de l'exemption :

- **Conducteurs de camions (les assistants des conducteurs ne sont pas considérés comme des conducteurs, donc l'exemption ne s'applique pas à eux)**
- Véhicules accompagnateurs de transport de charges anormales (les pièces justificatives doivent être fournies par le transporteur ou l'organisme responsable du transport)

Après la fin de l'état d'urgence le 17 mai, à partir du 18 mai - les interdictions de conduire pendant les week-ends et les jours fériés ont été réintroduites en République tchèque pour les camions et les véhicules combinés d'une MPW de plus de 7,5 t, ainsi que pour les camions et véhicules spéciaux avec remorques si la MPW du véhicule à moteur dépasse 3,5 t.

Roumanie

Mis à jour le 18/05/20

Le président de la Roumanie a déclaré lundi 16 mars 2020, un état d'urgence jusqu'au 15 avril 2020 pour limiter la propagation du COVID-19. Des mesures supplémentaires ont également été prises :

- Toutes les personnes entrant en Roumanie en provenance de pays où il y a au moins 500 cas confirmés de COVID-19 (sur la base de la liste de l'OMS), seront placées en quarantaine ou auto-isolées. Selon les autorités roumaines, les zones rouges sont les suivantes : Chine - zone du Hubei, Italie, République de Corée - ville de Daegu et zone de Chengdu, Iran - les personnes provenant des régions susmentionnées seront mises en quarantaine pendant 14 jours. Les personnes en provenance des pays suivants (qui enregistrent plus de 500 cas

confirmés de COVID-19) passeront 14 jours d'auto-isolément à la maison : Australie, Autriche, Belgique, Canada, République de Corée, Danemark, Suisse, France, Allemagne, Japon, Grande-Bretagne, Malaisie, Norvège, Pays-Bas, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Suède.

- Les restaurants, hôtels, cafés et pubs sont fermés.
- Tous les vols à destination et en provenance de l'Espagne sont suspendus dans tous les aéroports roumains pour une période de 14 jours. Cette décision prend effet le 18.03.2020, à partir de 20h00 heure roumaine.
- La décision de la Roumanie de suspendre les vols à destination et en provenance de l'Italie a été prolongée pour une période de 14 jours à compter du 23 mars 2020.
- Transport routier de passagers par services réguliers, services réguliers spéciaux et services occasionnels en trafic international pour tous les trajets effectués par les opérateurs de transport vers / depuis l'Italie depuis / vers la Roumanie du 10.03.2020 à 12h00 au 31.03.2020 à 12h00 (Heure roumaine) sont suspendus.

Des exceptions :

- Transport national de marchandises et de passagers,
- Transport international de fret routier,
- Les conducteurs de véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes qui arrivent ou ont traversé des "zones rouges" ou des "zones jaunes" ne sont pas soumis à des mesures de quarantaine ou d'isolement si, au point de passage frontalier, ils ne présentent pas de symptômes associés à COVID-19. Toute personne entrant en Roumanie devra remplir un formulaire. Des modèles de ces formulaires sont disponibles en roumain et en anglais [ici](#).
- Les conducteurs de véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes sont tenus, aux points de passage frontaliers, de porter sur eux et de porter des moyens de protection personnels tels que désinfectant, gants, masques faciaux et présenter des documents attestant l'itinéraire du trajet jusqu'à la destination.

Les points de passage frontaliers suivants ont été fermés :

- Points de passage frontaliers avec la Hongrie : Turnu, Săcuieni, Salonta et Valea lui Mihai.
- Point de passage frontalier avec l'Ukraine : Sighet.
- Points de passage frontaliers avec la Bulgarie : Negru Vodă, Lipnița, Dobromir, Zimnicea, Turnu Măgurele et Bechet.
- Points de passage frontaliers avec la Moldavie : Rădăuți, Prut et Oancea.
- Le jeudi 12 mars 2020, les autorités serbes ont fermé unilatéralement les points de passage frontaliers suivants avec la Roumanie : Porțile de Fier 2, Moldova Nouă, Foeni, Lunga, Vâlcani, Drobeta Turnu Severin et Naidăș.

En raison du volume de trafic, les temps d'attente aux frontières seront considérablement plus longs. Les temps d'attente à la frontière mis à jour peuvent être trouvés [ici](#).

Les autorités roumaines ont introduit un assouplissement temporaire de l'application des temps de conduite et de repos pour les conducteurs effectuant des transports routiers nationaux / internationaux de marchandises. Cet assouplissement est accordé conformément à l'article 14, paragraphe 2, [du règlement \(CE\) no 561/2006](#). **Cette exception est prolongée du 17/04/20 au 31/05/20.** Les mesures levées sont les suivantes :

- Art. 6 (1) : remplacement de la limite de conduite quotidienne maximale de 9 heures par une de 11 heures.
- Art. 7 : remplacement des pauses journalières minimales en imposant une pause de 45 minutes après 5h30 de conduite.
- Art. 8 (1) : réduction des exigences journalières de repos de 11 à 9 heures.
- Art. 8 (6) : report d'une période de repos hebdomadaire au-delà de six à 24 heures.

Le 16 avril, la Société nationale pour l'administration des infrastructures routières (CNAIR) a prolongé les mesures levant les restrictions de circulation imposées aux véhicules d'un poids maximum autorisé supérieur à 7,5 tonnes sur la DN1 (E60) entre Ploiesti et Brasov jusqu'au 14.05.2020 (pendant l'état d'urgence). Les restrictions de circulation sont toujours en vigueur sur la DN1 entre Bucarest et Ploiesti.

De plus, les restrictions de circulation imposées aux véhicules d'un poids maximum autorisé supérieur à 7,5 tonnes sont levées jusqu'au 14 mai 2020 (pendant l'état d'urgence) sur l'autoroute A2 (Bucarest - Constanta), DN7 (Pitesti - Vestem) et DN39 (Agigea - Mangalia) la veille des jours fériés et les jours fériés (30 avril et 1er mai).

Le 24 mars 2020, le ministère roumain de l'Intérieur a annoncé les nouvelles mesures suivantes :

- Isolement à domicile ou, selon le cas, mise en quarantaine pour toutes les personnes entrant en Roumanie (il n'est pas clair si cette mesure s'applique également aux chauffeurs routiers). Cette mesure est entrée en vigueur le 25 mars 2020 à midi (heure roumaine).
- Les documents délivrés par les autorités publiques qui expirent pendant l'état d'urgence peuvent être échangés dans les 90 jours suivant la date de cessation de l'état d'urgence.

Couloirs de transit en Roumanie

Conformément à la demande de la CE, la Roumanie a établi les couloirs de transit suivants (carte [ici](#)) :

Couloir 1

- Variante 1 : Nădlac (point de passage frontalier) - Arad - Timișoara - Lugoj - Iliia - Deva - Simeria - Sebeș - Sibiu - Râmnicu Vâlcea - Pitești - Bucarest - Giurgiu (point de passage frontalier).
- Alternative 2 : Borș (point de passage frontalier) - Oradea - Cluj Napoca - Alba Iulia - Sebeș - Sibiu - Râmnicu Vâlcea - Pitești - Bucarest - Giurgiu (point de passage frontalier).
- Couloir supplémentaire de Bucarest à Constanța A2.

Couloir 2

- Giurgiu (point de passage frontalier) - București - Urziceni - Buzău - Focșani - Bacău - Suceava - Siret (point de passage frontalier).

Couloir 3

· Nădlac (point de passage frontalier) - Arad - Timișoara - Lugoj - Caransebeș - Orșova - Drobeta Turnu Severin - Șimian - Maglavit - Calafat (point de passage frontalier).

Couloir 4

· Moravița (point de passage frontalier) - Timișoara - Arad - Oradea - Satu Mare - Halmeu (point de passage frontalier).

Couloir 5

· Nădlac (point de passage frontalier) - Arad - Timișoara - Lugoj - Ilia - Deva - Simeria - Sebeș - Sibiu - Brașov - Târgu Secuiesc - Lepșa - Focșani - Tesila - Tecuci - Bârlad - Huși - Albița (point de passage frontalier).

Le ministère roumain des transports publie [ici](#) quotidiennement des informations sur la situation aux points de passage frontaliers. Les informations sont mises à jour tous les soirs à 20h00.

Selon ces informations (mise à jour le 25.03.2020), il y a de longues files d'attente de camions et de longs délais d'attente aux postes frontaliers avec la Hongrie et la Bulgarie.

Le ministère roumain des transports publie quotidiennement des informations sur la situation aux points de passage frontaliers sur son [site Internet](#). Les délais d'attente à la frontière actualisés sont également disponibles [ici](#).

Le ministère roumain de l'Intérieur a publié l'ordonnance militaire no. 7. De nouvelles mesures pour le transport routier de personnes et de marchandises ont été mises en place et sont les suivantes :

Article. 12. - À leur entrée en Roumanie, les conducteurs de véhicules utilitaires de plus de 2,4 tonnes qui ne présentent pas de symptômes associés à COVID-19 doivent remplir une déclaration sous leur propre responsabilité dont le modèle est établi par le ministère des transports, des infrastructures et de la communication, où ils supposent l'endroit où ils peuvent être contactés entre deux transports. Ils ne subissent pas d'isolement à domicile mesure / quarantaine à condition que l'employeur assure le matériel de protection contre le COVID-19.

Article. 13. - La disposition de l'article 12 s'applique en conséquence aux conducteurs de véhicules utilitaires de plus de 2,4 tonnes qui se déplacent pour des raisons professionnelles de la Roumanie vers un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État membre de l'UE vers la Roumanie, vers l'État de résidence du chauffeur, que le voyage se fasse à bord du véhicule de transport de marchandises ou par un moyen de transport individuel ou seul. À l'entrée en Roumanie, ils doivent présenter un certificat d'employé signé par l'employeur.

Article. 14.1 - Les conducteurs de véhicules de transport de marchandises de plus de 2,4 tonnes qui transitent par le territoire roumain ne sont pas tenus de remplir la déclaration épidémiologique, à leur entrée en Roumanie, s'ils remplissent les conditions minimales suivantes :

a) Ils utilisent uniquement des couloirs de transit et des points de passage frontaliers aux extrémités de ces couloirs agréés par le ministère des transports, des infrastructures et de la communication et le ministère des affaires intérieures, toute dérogation à ceux-ci étant interdite.

b) Le transit à travers le territoire roumain doit être effectué dans un délai minimum sans dépasser 48 heures à compter de l'entrée en Roumanie, y compris les périodes de repos pour le repos quotidien.

c) Le stationnement du véhicule se fait exclusivement dans des stationnements situés sur les couloirs de transit identifiés.

Article 14.2 - En cas de non-respect des conditions prévues au paragraphe 1, le conducteur du véhicule sera obligé de se mettre en quarantaine pendant 14 jours, supportant les frais occasionnés par sa quarantaine.

Article 14.3 - En entrant en Roumanie, le conducteur est tenu d'apposer sur les parties vitrées du véhicule (pare-brise) une vignette spéciale mise à disposition par l'Inspection nationale du contrôle des transports routiers, respectivement pour conserver le formulaire de transit dont le modèle est établi par le ministre des transports, des infrastructures et des communications.

Le 15 mai, les autorités roumaines ont confirmé que leur état d'état d'urgence était réduit à « état d'alerte » au niveau national. Les mesures de distanciation sociale restent obligatoires et les masques faciaux doivent être portés dans des espaces clos. Aucun changement n'est apporté aux mesures actuelles concernant le transport routier de marchandises.

Royaume-Uni

Mis à jour le 18/03/20

Le 17 mars, le gouvernement a pris de nouvelles mesures, notamment en conseillant les ressortissants britanniques contre tous les voyages internationaux non essentiels. Les conseils contre les voyages non essentiels ne sont pas destinés à s'appliquer au transport international et national de marchandises. **Ainsi, le transport se poursuit sans aucune restriction supplémentaire au Royaume-Uni officiellement.**

[Une note d'orientation](#) sur le coronavirus (Covid-19) et le transport de marchandises a été publiée par le ministère britannique des Transports.

Russie

Mis à jour le 30/03/20

Dans ses efforts continus pour empêcher la propagation du coronavirus (COVID-19) sur le territoire de la Fédération de Russie, le gouvernement russe a publié un décret qui restreint temporairement tout mouvement par route, rail, piéton, rivières et points de passage frontaliers combinés, y compris la section terrestre à la frontière russo-biélorusse. Cette décision prend effet le 30 mars 2020.

Les restrictions ci-dessus ne s'appliquent pas aux camionneurs effectuant des transports internationaux de marchandises par route. Cette disposition est valable pour les citoyens de la Fédération de Russie et pour les chauffeurs routiers étrangers.

Serbie

Mis à jour le 06/04/20

Afin de limiter la propagation du coronavirus (COVID-19) sur le territoire de Serbie, le gouvernement a publié un décret le 11 mars. Le décret interdit temporairement l'entrée des personnes en provenance de zones à transmission intensive de la maladie (foyers épidémiques) : province du Hubei en République populaire de Chine, la ville de Daegu et la province du Nord Gyeongsang en République de Corée, le canton du Tessin en Suisse Confédération, République d'Italie et République islamique d'Iran.

Cette mesure ne s'applique pas au transport de marchandises et de voyageurs qui ont été autorisées à entrer en République de Serbie par le ministère de la Santé. En outre, **cette mesure ne s'applique pas aux conducteurs assurant le transport international de marchandises par route. Les opérations de transit ne devraient pas dépasser 12 heures à partir du moment où le véhicule est entré sur le territoire serbe.**

Veuillez noter que 44 frontières sont désormais temporairement fermées (liste [ici](#)) et que les opérations internationales de fret routier devraient être redirigées vers les frontières ouvertes.

Parmi les différentes mesures prises par le gouvernement, il est indiqué que les ressortissants étrangers seront temporairement interdits d'entrée en République de Serbie. Ces mesures ne s'appliquent pas aux catégories suivantes, entre autres :

- **l'équipage de véhicules automobiles de fret lors de transports internationaux par route.** En cas de transport international de marchandises en transit par route, celui-ci sera limité à une période ne dépassant pas 12 heures à compter de l'entrée sur le territoire de la République de Serbie.

L'escorte policière pour les camions en transit à travers la Serbie a été supprimée le 2 avril 2020, ce qui permettra un transport plus rapide des marchandises vers les clients finaux. Les camions en transit ne peuvent s'arrêter [qu'aux points de repos et aux stations-service désignés](#) par un panneau TRANSIT. Les conducteurs recevront une carte des points de repos dédiés aux points de passage frontaliers. L'arrêt ou le stationnement hors de ces points spécifiques est strictement interdit et sera passible de sanctions. Les conducteurs doivent porter des masques et des gants de protection.

Veuillez noter que 45 frontières sont désormais temporairement fermées (liste [ici](#)) et que les opérations de fret routier international devraient être redirigées vers les frontières ouvertes.

Slovaquie

Mis à jour le 29/04/20

Un plan d'urgence est entré en vigueur le 13 mars à 7h00. Ce plan du ministère de l'Intérieur stipule que :

- Les bus internationaux ne sont pas autorisés à entrer / sortir du pays,
- **Le transport de marchandises sera autorisé sur les routes nationales et internationales.** Les conducteurs doivent être équipés d'un équipement de protection et seuls les conducteurs titulaires d'un permis de séjour temporaire / permanent seront autorisés à voyager,
- Les passages frontaliers secondaires seront fermés.

Tous les conducteurs internationaux impliqués dans le transport international de marchandises par route sont autorisés à effectuer leurs opérations.

Veuillez trouver [ici](#) le texte intégral de la décision, y compris les détails concernant l'équipement de protection des conducteurs et les mesures de protection.

La Slovaquie a convenu d'un assouplissement temporaire et limité de l'application des temps de conduite et de repos **pour les conducteurs impliqués dans la livraison nationale et internationale de marchandises**. Cet assouplissement est accordé conformément à l'article 14, paragraphe 2, du règlement (CE) no 561/2006 [ici](#).

Cet assouplissement temporaire s'applique à partir du 19 mars 2020 et se poursuivra jusqu'au 17 avril 2020 inclus.

La Slovaquie a clairement indiqué que la sécurité des conducteurs et de la route ne doit pas être compromise. Les conducteurs ne doivent pas conduire en état de fatigue - les employeurs restent responsables de la santé et de la sécurité de leurs employés et des autres usagers de la route.

Précisions supplémentaires sur les règles applicables aux transporteurs :

- Les chauffeurs routiers slovaques rentrant en Slovaquie ne sont exemptés de la réglementation de quarantaine que s'ils effectuent un transport international et à condition qu'ils restent chez eux pendant le temps passé en Slovaquie. Tout conducteur slovaque revenant en Slovaquie en voiture doit mettre en quarantaine pendant 14 jours, conformément à la réglementation en vigueur ;
- Les conducteurs étrangers effectuant des opérations de fret international à destination et en provenance de la Slovaquie sont également exemptés de la réglementation de quarantaine.

Le 7 avril, le gouvernement slovaque a décidé de réintroduire temporairement les contrôles aux frontières du 8 avril au 17 avril 2020. Pendant cette période, il ne sera possible d'entrer et de sortir de la Slovaquie que par les postes frontaliers suivants :

Slovaquie - Autriche

- Bratislava - Jarovce - Kittsee (autoroute)
- Bratislava - Jarovce - Kittsee (ancienne route)
- Bratislava - Petržalka - Berg
- Moravský Svätý Ján - Hohenau

Slovaquie - Hongrie

- Bratislava Čunovo - Rajka (autoroute)
- Medveďov - Vámosszabadi
- Komárno - Komárom
- Štúrovo - Esztergom
- Šahy - Parassapuszta
- Slovenské Ďarmoty - Balassagyarmat
- Šiatorská Bukovinka - Salgótarján
- Kráľ - Bánréve
- Milhošť - Tornyosnémeti (route n ° I / 17)
- Milhošť - Tornyosnémeti cesta (route n ° R4)
- Slovenské Nové Mesto - Sátoraljaújhely

Slovaquie - République tchèque

- Svrčinovec - Mosty u Jablunkova
- Makov - Bílá-Bumbálka
- Horné Srnie - Brumov-Bylnice
- Drietoma - Starý Hrozenkov
- Moravské Lieskové - Strání
- Lysá pod Makytou - Střelná
- Vrbovce - Velká nad Veličkou
- Brodské - Břeclav (autoroute)
- Holíč - Hodonín
- Skalica - Sudoměřice (nouvelle route)

Slovaquie - Pologne

- Trstená - Chyžné
- Vyšný Komárnik - Barwinek

Les procédures aux passages frontaliers de la voie verte restent inchangées.

Les interdictions de circuler initialement prévues les 1, 3, 8 et 10 mai ont été levées en Slovaquie.

Slovénie

Mis à jour le 15/03/20

La Slovénie bloque les véhicules étrangers de plus de 3,5 tonnes qui doivent transiter par le pays. Les seuls véhicules autorisés à traverser la frontière sont ceux qui doivent décharger des marchandises en Slovénie (destination finale), ou si les véhicules sont chargés d'affranchissement, de matériel médical ou de produits pharmaceutiques et d'aide humanitaire.

Les frontières slovéno-italiennes sont également fermées pour le transport de voyageurs par train et les services de bus internationaux occasionnels et réguliers.

Le 14 mars, les autorités slovènes et des pays voisins ont convenu de créer des convois de passagers et de véhicules de fret pour résoudre le problème de la longue file d'attente de véhicules bloqués aux frontières. Les premiers convois ont eu lieu samedi et d'autres devraient avoir lieu pour permettre aux bus avec des ressortissants étrangers et aux camions de rentrer dans leur pays d'origine. Un accord politique a été trouvé avec les autorités de Croatie, Serbie, Bulgarie, Roumanie, Turquie et Ukraine (informations disponibles [ici](#)).

À l'intérieur du pays, le transport de marchandises est autorisé pour le service postal, les fournitures médicales et l'assistance philanthropique.

Suisse

Mis à jour le 06/04/20

Pour limiter la propagation du coronavirus (COVID-19), le Conseil fédéral suisse a pris des mesures supplémentaires le 13 mars. Outre les mesures limitant les rassemblements publics, l'administration fédérale réintroduit au cas par cas des contrôles à toutes ses frontières nationales.

L'entrée sur le territoire suisse depuis l'Italie est limitée aux citoyens suisses, aux résidents suisses et aux personnes entrant pour des raisons professionnelles. **Le transport et le transit international de marchandises sont toujours autorisés.** Compte tenu de l'évolution de la situation, cette mesure pourrait être étendue à d'autres frontières par le Conseil fédéral.

En ce qui concerne les transports publics, les services fonctionnent, mais il est demandé de limiter les déplacements.

L'entrée par la route sur le territoire suisse depuis l'Italie, la France, l'Allemagne et l'Autriche est limitée aux citoyens suisses, aux résidents suisses et aux personnes entrant pour des raisons professionnelles. Seuls les principaux postes frontaliers sont ouverts aux mouvements de personnes.

Le transport international de marchandises n'est pas affecté par ces mesures et tous les points de passage frontaliers sont ouverts aux mouvements de marchandises. [Des voies vertes](#) sont également en place à certains postes frontaliers pour l'importation, l'exportation et le transit de produits médicaux, de denrées alimentaires, de carburant et de courrier. La liste des postes frontaliers équipés de voies vertes pour le transport de marchandises est disponible [ici](#).

Le 1er avril, le Département fédéral suisse de la justice a notifié la prolongation des contrôles aux frontières jusqu'au 24 avril. La prolongation implique des frontières avec tous les États Schengen, à l'exception des frontières terrestres et aériennes avec la France, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche et l'Allemagne, qui ont été prolongées séparément. Les frontières avec la Principauté de Liechtenstein sont également exemptées de cette disposition.

Par conséquent, la durée actuelle des contrôles aux frontières est la suivante :

- Toutes les frontières aériennes, à l'exception des frontières aériennes avec le Liechtenstein :

25 mars 2020-24 avril 2020

- Frontières aériennes avec l'Espagne, l'Italie, la France, l'Allemagne et l'Autriche :

18 mars 2020-17 avril 2020

- Frontières terrestres avec la France, l'Allemagne et l'Autriche :

16 mars - 15 avril 2020

- Frontière terrestre avec l'Italie :

13 mars - 12 avril 2020

Turquie

Mis à jour le 18/05/20

Toutes les portes frontalières ont été fermées aux passagers des pays suivants : Italie, Allemagne, France, Espagne, Norvège, Danemark, Belgique, Autriche, Suède, Pays-Bas, Chine, Iran, Irak, Corée du Sud, Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Japon, Singapour, Hong-Kong et Thaïlande. Les chauffeurs de camions turcs entrant dans le pays depuis l'un

des pays énumérés seront mis en quarantaine pendant 14 jours à domicile. Les conducteurs de camions non turcs (s'ils ne sont pas citoyens du pays répertorié) entrant dans le pays depuis l'un des pays répertoriés seront mis en quarantaine à la frontière pendant 14 jours et ne seront pas autorisés à entrer en Turquie pendant la période de quarantaine. Les chauffeurs de camions qui sont citoyens des pays énumérés ne seront pas autorisés par les autorités turques à entrer en Turquie. Avec effet au 15 mars, la frontière Sarp / Sarpi entre la Turquie et la Géorgie a été fermée pour tous les transports de passagers ; les passagers seront redirigés vers d'autres frontières terrestres entre les deux pays. Aucune restriction n'a été imposée au transport de marchandises. Avec effet au 19 mars, les frontières suivantes ont été fermées aux passagers pour l'entrée et la sortie : Ipsala, Pazarkule, Uzunköprü (chemin de fer) la frontière entre la Turquie, la <https://www.iru.org/apps/cms-filesystem-action?file=/flashinfo/BCPs%20in%20Poland%20-%2018.03.20.pdf> Grèce et Kapıkule (route), Kapıkule (chemin de fer), Hamzabeyli, Dereköy frontière entre la Turquie et la Bulgarie. Il n'y aura aucune restriction pour le transport de marchandises.

Le 14 mai, [les mesures](#) relatives aux conducteurs transitant par la Turquie ont été mises à jour. L'obligation précédente pour les conducteurs en transit de quitter le pays dans les 36 ou 24 heures a été levée. Le nouveau règlement stipule que les administrations douanières détermineront les itinéraires et les aires de repos / stationnement pour les véhicules en transit, et que les conducteurs devraient quitter la Turquie dès que possible.

Ukraine

Mis à jour le 10/04/20

Le Conseil national de sécurité et de défense d'Ukraine, Oleksiy Danilov, a annoncé le 13 mars que le pays fermerait ses frontières aux étrangers (à compter du 15 mars) pendant 14 jours, avec prolongation si nécessaire.

Les points de passage frontaliers resteront ouverts pour le transport de marchandises (y compris le transit). La température des chauffeurs sera vérifiée et il leur sera demandé de porter des masques, des gants médicaux et un gel antiseptique pour l'hygiène des mains.

Étant donné que l'Ukraine et les pays voisins ont imposé des restrictions sur le franchissement des frontières nationales, le Service des frontières de l'Ukraine a publié une liste de points de contrôle qui opèrent entre l'Ukraine et les pays voisins.

En outre, pour empêcher la propagation du COVID-19, l'Ukraine et la plupart des pays voisins ont restreint l'entrée d'étrangers sur leur territoire.

Points de passage à la frontière avec la Biélorussie :

Dans la région de Tchernihiv : "Senkivka-Veselivka", "Novi Yarylovichi-Nova Huta" "Slavutich-Komarin" .

Dans la région de Kiev : "Wilcha-Alexandrovka".

Dans la région de Zhytomyr : "Vystupovichi-Nova Rudnya".

Dans la région de Rivne : "Gorodishche-Verkhny Terebezhiv", "Demandeurs-Nevel".

Dans la région de Volyn : "Dolsk-Mokhro", "Domanove-Mokran", "Pulemets-Tomashivka".

A la frontière avec la Pologne :

Dans la région de Lviv : "Rava-Ruska-Grebenne" et "Krakovets-Korchova".

Dans la région de Volyn : "Yagodin-Dorohusk".

A la frontière avec la Slovaquie :

Dans la région de Transcarpathie : "Little Bereznii-Ublya", "Uzhgorod-Cherry-German".

A la frontière avec la Hongrie :

Dans la région de Transcarpathie : "Luzhanka-Beregshuran", "Vilok-Tisabech", "Kosino-Barabash", "Bell-Lony" et "Chop (Tisa) Zakhon".

A la frontière avec la Roumanie :

Dans la région de Transcarpathie : "Dyakovo-Halmeu".

Dans la région de Tchernivtsi : "Porubne-Siret".

A la frontière avec la Moldavie :

Dans la région d'Odessa : "Palanka-Beacons-Convenient", "Starokozache-Tudor", "Reni-Giurgiulesti", "Tabaki-Mirne".

Dans la région de Vinnytsia : "Mogilev-Podilskyi-Otach".

Dans la région de Tchernivtsi : "Rossoshany-Brichen", "Mamaliga-Kriv".

A la frontière avec la Russie :

Dans la région de Kharkiv : "Chugunovka-Verigovka", "Pletenivka-Shebekino", "Goptivka-Nekhoteevka".

Dans la région de Soumy : "Greater Pysarivka-Grayvoron", "Yunakivka-Sudzha", "Bachevsk-Trostrebne", "Katerynivka-Krupets".

Dans la région de Tchernihiv : "Gremyach-Pogar", "Senkovka-Novy Yurkovichi".

Dans la région de Lougansk : "Milove-Chertkovo", "Prosyane-Buhayivka", "Tanyushivka-Rovenky".

Au 7 avril, les 19 points de passage des frontières suivants étaient opérationnels à la frontière ukrainienne :

Points de passage à la frontière avec la Biélorussie :

- Senkivka- Veselivka
- Novi Yarylovychi-Nova Huta
- Slavutyich-Komaryn
- Vystupovychi-Nova Rudnia
- Domanove-Mokransy.

A la frontière avec la Pologne :

- Krakowiec-Korchowa
- Yagodin-Dorohusk.

A la frontière avec la Slovaquie :

- Uzhhorod-Vyshnie-Niemetske.

A la frontière avec la Hongrie :

- Chop (Tysa) -Zakhon.

A la frontière avec la Roumanie :

- Diakove-Khalmeu
- Porubne-Siret

A la frontière avec la Moldavie :

- Palanka-Maiaky-Udobne
- Starokozache-Tudora
- Reni-Dzhiurdzhiulesht
- Mohyliv-Podilskyi-Otach

A la frontière avec la Russie :

- Hoptivka-Nekhotieievka
- Iunakivka-Sudzha
- Bachivsk-Troiebortne
- Senkivka-Novi Yurkovychi

